

3505882

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2018
Retour Préfecture : 30/10/2018



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 20 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 20 septembre 2018

1 - Installation d'un conseiller métropolitain titulaire et d'un suppléant.	6
2 - Délégations de vote.	6
3 - Désignation des secrétaires de séance.	7
4 - Communication du Président.	7
5 - Procès-verbal de la séance du jeudi 5 juillet 2018. Approbation.	10
6 - Décisions du Président. Compte-rendu.	10
7 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS. MODIFICATION.	11
8 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL. DÉSIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.	11
9 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2019.	12
10 - AMIENS. TERRAIN DE SPORT SIS 10 AVENUE DE LA PAIX. FIN DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.	13
11 - CHARTE DES BONNES PRATIQUES DÉVELOPPÉES PAR LES EMPLOYEURS PUBLICS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.	14
12 - ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES. SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ AUPRÈS DE L'ÉTAT.	15
13 - ASSISTANCE À L'ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES. CONVENTION.	17
14 - DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS MÉTROPOLE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.	18
15 - ECO-MOBILIER. ECO-ORGANISME. GESTION DES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT. CONTRAT TYPE.	18
16 - RÉHABILITATION DES DÉCHÈTERIES NORD ET SUD. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.	19
17 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE. ANNÉE 2018.	19
18 - TRANSFERT DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME ENTRE AMIENS MÉTROPOLE ET LE CENTRE DE GESTION DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.	21
19 - PROGRAMME D'ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2018. 2^{ÈME} RÉPARTITION.	21
20 - AMIENS. COALLIA. AMÉNAGEMENT D'UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 87 LOGEMENTS SITUÉE ZAC PAUL CLAUDEL. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.	22
21 - AMIENS. MAISON DU CIL. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 52 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 13 PLAI) ALLÉE DU COTEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.	23
22 - AMIENS. SIP. ACQUISITION EN VEFA D'UN PROJET DE 49 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 10 PLAI) RUE PHILIPPE LEBON ET RUE CHABANNES. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.	23
23 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS (29 PLAI ET 11 PLUS) CHEMIN DU THIL. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.	23

24 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI), RUE RENÉ BOILEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.....	24
25 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 51 LOGEMENTS COLLECTIFS (37 PLUS ET 14 PLAI) LOT D4, ZAC PAUL CLAUDEL. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.....	24
26 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PLAI ET 40 PLUS) RUE DE GRÂCE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.	24
27 - PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION EN VEFA D'UN PROJET DE 59 LOGEMENTS COLLECTIFS (41 PLUS ET 18 PLAI) RUE DU CHÂTEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.	25
28 - POULAINVILLE. SIP. ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS RUE DE COISY. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.	25
29 - SIP. PRÊT HAUT DE BILAN BONIFIÉ. ACTION LOGEMENT. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.	25
30 - AMIENS. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DES 2 PONTS ET DE LA RUE MOLIÈRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	26
31 - AMIENS. RUE CAGNARD. AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE L'OPHA SUR SES BÂTIMENTS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	27
32 - AMIENS. SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE PIÉTONNE FACE AU COLLÈGE ROSA PARKS. SOLLICITATION DE COFINANCEMENT AUPRÈS CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	28
33 - RUMIGNY. AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ DANS LA TRAVERSÉE DE LA COMMUNE (RD75). FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	28
34 - SAINS-EN-AMIÉNOIS. AMÉNAGEMENT D'UNE CHICANE RUE DE LA CHAUSSÉE (RD7 ENTRÉE SUD). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.....	29
35 - SAINT-FUSCIEN. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	29
36 - ADIE. ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.	30
37 - BGE PICARDIE. ACTIONS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.	31
38 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	31
39 - AMIENS. BHNS. COMMISSION D'INDEMNISATION. SARL BONVALET MIGUELES, SAS PAQUERETTE, SARL LOCA MOTOCULTURE ET MME ALEXANDRA HIRONDAR. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.	32
40 - OFFICE DE TOURISME. TAXE DE SÉJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS.	32
41 - ZAC RENANCOURT. RENFORCEMENT ET REMPLACEMENT DE RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES. CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE. AVENANT N° 1.	33
42 - GLISY. DESSERTE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU LOTISSEMENT DE LA ROSERAIE. MISE À JOUR DU PLAN DE ZONAGE. DEMANDE DE SUBVENTION. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	34
43 - RUMIGNY. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. LANCEMENT DES ÉTUDES.....	34
44 - RÉALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA SELLE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION..	35
45 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM). COEFFICIENT DE MAJORATION. .	37

46 - SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE. DÉFINITION DES UNITÉS D'ŒUVRE ET MODALITÉS D'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT.....	37
47 - AMIENS. CENTRE CULTUREL LÉO LAGRANGE. RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE "PICARDIE MAISON DES SCIENCES" 12 PLACE VOGEL. MISE EN COMMUNICATION AVEC LE CENTRE CULTUREL AFIN DE FACILITER LA CIRCULATION D'UN BÂTIMENT À L'AUTRE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	38
48 - AMIENS. BIBLIOTHÈQUE LOUIS ARAGON. REMPLACEMENT DES MENUISERIES BOIS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	38
49 - AMIENS. MUSÉES. PROGRAMMATION CULTURELLE HORS-LES-MURS. PETIT CABINET DE CURIOSITÉS. CONVENTION TYPE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET CONVENTION SPÉCIFIQUE LIÉE AU PROJET SMARTPLACES.....	38
50 - AMIENS. ZÉNITH D'AMIENS MÉTROPOLE. CONTRAT D'AFFERMAGE. AVENANT N°5.....	39
51 - ASSOCIATION JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. MANIFESTATION « ART, VILLES ET PAYSAGE » 2018. SUBVENTION. CONVENTION.....	39
52 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNÉE 2018. CONVENTION.....	40
53 - ATELIERS JEUNESSE THÉÂTRE ET MUSIQUES ACTUELLES. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME.....	40
54 - BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLE. SOCIÉTÉ DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (ADAGP). CONVENTION D'USAGES NUMÉRIQUES.....	40
55 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS. INTÉGRATION DU CONSEIL RÉGIONAL HAUTS DE FRANCE ET RÉVISION DES STATUTS.....	41
56 - MAISON DU THÉÂTRE. COMPAGNIES ET/OU ASSOCIATIONS DE THÉÂTRE. MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX. CONVENTIONS. ANNÉE 2018 - 2019.....	42
57 - AMIENS. CRÉATION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	43
58 - AMIENS. SITE GUEGAN. BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE. ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES.....	44
59 - AMIENS. SITE STATION D'ÉPURATION SAINT-MAURICE. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK COUVERT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	45
60 - AMIENS. STADE CHARASSAIN. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	45
61 - AMIENS. STADE CHARASSAIN. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE VESTIAIRES SPORTIFS SUR LE STADE DE RUGBY. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	45
62 - AMIENS. STADE DE LA LICORNE. CRÉATION D'UN LOCAL CHAUFFERIE POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE NATURELLE RENFORCÉE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	46
63 - AMIENS. STADE MICHELET, DIT DES CARMIS. INSTALLATION DE VESTIAIRES MODULAIRES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	50
64 - DURY. RÉFECTION DE LA TOITURE DES COURTS DE TENNIS COUVERTS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	50
65 - GLISY. INSTALLATION D'UN CLUB-HOUSE MODULAIRE SUR L'ENCEINTE DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....	50
66 - LONGUEAU. TRANSFORMATION DU TERRAIN STABILISÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	51
67 - PONT-DE-METZ. CRÉATION DE DEUX VESTIAIRES ET DE SANITAIRES AU GYMNASÉ DE ROLLER HOCKEY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	52

68 - BLANGY-TRONVILLE. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	52
69 - PÔLE MÉTROPOLITAIN. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS. MODIFICATION.....	52
70 - Vœu ET QUESTION ORALE.....	53

Je déclare la séance ouverte.

Je voudrais, avant de rentrer dans le vif du sujet, vous présenter notre nouvelle collaboratrice qui est assise quelque peu derrière moi, Madame Christelle FAIRIER, qui a rejoint la collectivité tout début septembre, qui occupe désormais le poste de directrice générale adjointe ressources, c'est-à-dire qu'elle a en charge les finances, l'informatique et les ressources humaines, et qui nous vient du département du Nord avec une belle expérience. Et je voulais en votre nom à tous, à mon tour, lui souhaiter la bienvenue dans notre collectivité. Voilà Madame FAIRIER que tout le monde a identifiée maintenant.

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MÉTROPOLITAIN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT.

M. GEST : Le conseil municipal de Cardonnette, lors de sa réunion du vendredi 17 août 2018, a élu un nouveau maire, appelé à représenter la commune au sein de notre communauté d'agglomération.

C'est donc Monsieur Hubert TAUFOR. Je ne l'ai pas vu. Ah ! Il est là. On le connaît déjà parce qu'il avait fait l'intérim après le regrettable décès du maire de Cardonnette, et donc Monsieur Hubert TAUFOR siégera parmi nous en qualité de conseiller métropolitain titulaire. J'en profite pour le féliciter pour son élection au poste de maire de la commune. Et Monsieur Bernard TETU représentera, quant à lui, la commune en qualité de suppléant.

Je les déclare donc tous les deux installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires et je leur souhaite également la bienvenue en votre nom à tous.

DONT ACTE

2 - DÉLÉGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu plusieurs délégations de vote :

M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Florence RODINGER	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Hugues DE FRANQUEVILLE	donne pouvoir à	M. Dominique DE WITASSE THEZY
Mme Monique THUILOT	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI- FARKOUH
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Georges DUFOUR
Mme Isabelle CRINON	donne pouvoir à	M. Franck DARRAGON
M. Daniel BEAUPÈRE	donne pouvoir à	M. Clément GRUMETZ
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LECLERCQ
M. Pierre LEPOËTRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
Mme Florence LAPA	donne pouvoir à	Mme Colette FINET
M. Serge LEFEUVRE	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Marie-Claire DUBREUCQ	excusée	

M. Philippe THEO	siège pour la	commune d'Hébécourt
Mme Brigitte FOURÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Pascal RIFFLART
M. Clément STENGEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
Mme Marion DOURNEL-GARAT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie DEVÈZE
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	Mme Catherine GARDEZ

M. GEST : Est-ce qu'il y a encore des pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non, donc on s'en tient à cette liste-là.

DONT ACTE

3 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

M. GEST : S'ils sont présents et bien sûr s'ils en sont d'accord, je vous propose de désigner Madame Colette FINET en qualité de secrétaire – elle bat des mains de plaisir ! – et Monsieur Vladimir MENDÈS-BORGÈS en tant que secrétaire adjoint. Est-ce qu'il est là Vladimir ? Je ne l'ai pas vu. Donc si ce n'est pas Vladimir, c'est Pierre SAVREUX. Il est content Pierre SAVREUX, très bien !

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - COMMUNICATION DU PRÉSIDENT.

M. GEST : Je vous invite tout d'abord à vous prononcer sur l'ajout à notre ordre du jour de notre séance d'un point en procédure d'urgence. Il s'agit du n° 69 relatif à une modification à intervenir dans la désignation de nos représentants au sein du pôle métropolitain. Je sou mets donc cet ajout au vote au point 69 de notre ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : J'ai reçu un vœu et une question orale que nous évoquerons, comme habituellement, en fin de séance.

Je signale que je me vois dans l'obligation de décaler le conseil métropolitain suivant qui avait été programmé le jeudi 25 octobre et il se tiendra donc le lundi 29 octobre à 18 heures ici même.

J'ajoute deux communications que je souhaitais vous faire.

La première a trait à l'économie. Nous venons à l'instant, dans cette mairie, de rencontrer la presse avec Monsieur Antoine HUBERT, PDG de la société Ynsect, qui a décidé de choisir Amiens pour implanter son entreprise industrielle.

Nous étions en pourparlers avec cette entreprise depuis plus d'un an et demi. Celle-ci avait d'abord envisagé une installation sur le site de Goodyear, mais comme nous étions en pourparlers avec une autre entreprise pour ce site, nous avons essayé de proposer une autre solution. Je remercie Monsieur VITRY, le maire de Poulainville, de l'aide qu'il nous a apportée puisqu'effectivement la chambre de commerce avait un terrain disponible de 18 hectares sur la commune de Poulainville.

Et nous avons donc proposé ce terrain à la société Ÿnsect, qui a finalement accepté, et c'est donc maintenant assuré que nous allons accueillir cette entreprise.

Cette entreprise est dans le secteur industriel, un secteur tout à fait novateur et porteur que l'on ne connaît encore pas bien puisqu'il est vraiment innovant : c'est la production de protéines venant d'insectes. Effectivement, il y a des formes de scarabée. Il y en a encore dans la mairie à l'heure actuelle, si vous voulez les voir. Ils sont totalement inoffensifs, je vous le dis très tranquillement. Ils sont porteurs de protéines qui peuvent servir à l'alimentation animale et notamment aux poissons ; et il y a manifestement un marché très important dans ce domaine. Ce sont bien sûr des produits totalement naturels et qui seront travaillés de manière également totalement naturelle. Je le précise par avance.

C'est une entreprise qui va créer dans un premier temps une soixantaine d'emplois, qui va produire au minimum 20 000 tonnes de protéines issues de ces insectes qui sont principalement une race de scarabée, et qui va s'installer sur le terrain dont je vous parlais à Poulainville.

Je suis d'autant plus satisfait de cette implantation que d'une part elle est industrielle, que d'autre part elle est innovante, et qu'enfin nous avons trouvé un terrain d'entente pour être en mesure d'accueillir deux entreprises au lieu d'une.

La deuxième, vous la connaîtrez le mois prochain puisque nous l'annoncerons le moment venu, avec les protagonistes de cette opération.

Je voulais vous indiquer cela puisque vous trouverez ça dans la presse de demain matin et c'était la bonne occasion pour vous le présenter.

Il y a quelquefois des négociations qui durent longtemps. C'est le cas de cette implantation, puisque je vous ai dit : c'est au moins 18 mois de discussions, enfin ça s'est prolongé pour les raisons que je viens d'évoquer, c'est-à-dire un changement de terrain, mais nous étions en concurrence notamment avec le site de Reims. Ÿnsect a choisi d'implanter cette start-up qui a déjà un embryon d'activité à Dole, mais va créer son usine ici à Poulainville et à Amiens Métropole. Donc, c'est une belle réussite.

Je remercie bien sûr Hubert FLANDRE et son équipe – où est Hubert ? Il nous a rejoints – qui a évidemment mené ce dossier depuis l'origine, et puis nous avons bénéficié pour cela du concours de l'État, du concours de la région, du département et bien sûr de la chambre de commerce puisque la chambre de commerce vend un terrain à l'acquéreur.

En ce qui concerne les interventions que nous ferons, elles seront liées au nombre d'emplois créés. Ce sont des aides à l'emploi créé que nous-mêmes ferons, que la région et le département feront, le département intervenant parce qu'il s'agit d'un domaine agricole, alors que vous savez que le département n'a plus de compétence dans le domaine économique, mais c'est aussi bien qu'il ait décidé de soutenir le projet.

Je voulais vous donner cette nouvelle qui est bonne, même si je sais qu'en même temps, nous en avons eu une moins bonne hier avec l'annonce par Procter & Gamble de son déplacement d'un service de 59 personnes en Pologne. Ça n'a aucune conséquence sur la production et les 1 000 salariés de Procter & Gamble, mais c'est pour autant une activité qui quitte notre ville et on s'en serait volontiers passés.

Maintenant – c'est un avis purement personnel –, tant que l'Union européenne ne sera pas en mesure d'harmoniser davantage fiscalement et socialement, je pense que nous sommes, ici comme ailleurs, largement dépendants de ce genre d'événement, car je ne vois pas pourquoi une entreprise se priverait d'aller produire ailleurs beaucoup moins cher. Voilà la situation dans laquelle on se trouve et qui explique la décision du groupe que je regrette, mais que je suis obligé de constater. L'entreprise m'a appelé pour m'en informer.

Ça ne remet en rien en cause, je vous l'ai dit, la production qui est son cœur de métier et sa distribution, et par ailleurs l'activité hors production de cette entreprise dans la ville d'Amiens, puisque vous savez qu'elle donne des journées de travail pour que ses salariés viennent embellir la ville. Ça s'est produit déjà à trois reprises et ils vont continuer de le faire.

Ça, c'était sur le volet économique.

Je voulais vous donner aussi une information parce que vous avez lu dans la presse bizarrement, curieusement, la veille du match de football Amiens-Lille, vous avez découvert qu'il y avait un rapport sur ce qui est intervenu au mois de septembre 2017 au stade de la Licorne qui avait été rendu public ou en tout cas qui était arrivé dans les mains des journalistes.

Alors je tenais à vous dire deux choses.

La première, c'est qu'heureusement qu'il y a la presse pour nous informer. Nous ne sommes absolument pas destinataires d'un quelconque rapport. C'est donc très particulier ce qui s'est passé et je vous l'ai dit : ça m'a beaucoup interloqué que ça sorte la veille du match.

Et la deuxième chose : je vais vous lire le passage d'une lettre que l'avocat que nous avons mandaté depuis le début parce que sur cette affaire la collectivité pourrait voir sa responsabilité engagée et donc j'ai souhaité qu'un avocat se charge de cette affaire. Il nous a écrit les choses suivantes. Je voulais vous en donner lecture. Ça me paraît beaucoup plus efficace que tout discours pour expliquer que nous n'avons pas reçu ce document dont on ne sait pas exactement ce que c'est d'ailleurs, puisque ce n'est pas le rapport des juges d'instruction. C'est un rapport d'un cabinet spécialisé.

« Seules ont accès aux éléments du dossier pénal les autorités de poursuite (juge d'instruction, parquet du procureur) et les personnes pouvant être considérées comme parties à la procédure pour les besoins de leur défense, à savoir les parties civiles d'une part, les éventuels mis en examen et témoins assistés d'autre part. Or, en l'état de la procédure, Amiens Métropole n'est pas mise en cause dans cette affaire, ni un quelconque de ses agents à notre connaissance. Elle n'est en effet pas mise en examen ni placée sous le statut de témoin assisté. »

L'avocat précise effectivement que c'est tout à fait anormal que nous ayons pu découvrir ce type d'information dans la presse. Soit elle émane des milieux judiciaires, soit elle émane du cabinet qui a commis ce rapport, soit elle émane d'une des parties civiles. Je pense que vous savez tous qui s'est porté partie civile dans cette affaire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Il n'y aura jamais, sur ce sujet, de communication de ma part ou d'un autre élu d'ici, ni de l'administration. La parole sera exclusivement laissée à l'avocat, Maître DIDON, que nous avons choisi pour défendre les intérêts de la collectivité dans cette affaire.

Je précise d'ailleurs qu'au-delà de la perquisition qui a eu lieu dans nos bureaux (le mien, un certain nombre de bureaux administratifs), il y a déjà plusieurs mois, il n'y a eu absolument aucune

interpellation. Je n'ai pas été convoqué par le juge d'instruction jusqu'à ce jour. Certains membres du personnel ont par contre été interrogés, ce qui est tout à fait normal, dans le cadre de l'instruction qui a été lancée.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Il n'y aura jamais de déclaration d'Amiens Métropole en direct. Ça sera l'avocat qui s'exprimera sur ce sujet.

Voilà pour les communications que je souhaitais vous faire aujourd'hui.

DONT ACTE

5 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2018. APPROBATION.

M. GEST : Si personne n'a de remarque à formuler sur le procès-verbal de notre séance du 5 juillet 2018, je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des observations ?

Avec ce document, vous avez dû également recevoir la retranscription des propos tenus dans cette même salle lors de la signature du contrat de territoire qui, eux, ne font pas l'objet d'une approbation. Ils vous ont été transmis pour mémoire. Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce sujet ? Personne.

Très bien, donc nous considérons que le procès-verbal, lui, est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 28 juin et 10 septembre 2018 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Avez-vous des remarques à formuler ou des questions ? Je ne vois pas qui lève la main. Madame, je vous en prie.

MME BERGER : Oui, Monsieur le Président. Merci.

Ça concerne, pour le retrouver facilement dans les premières décisions, la toute première, à propos du BHNS et de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans vos décisions.

M. GEST : Oui, et alors ?

MME BERGER : Vous expliquez qu'il y a dans ce projet de BHNS des choses qui ont été abandonnées, d'autres qui ont été rajoutées – ça, c'est l'évolution d'un projet – et qu'il y a donc des frais qui n'ont pas été engagés, d'autres qui ont été rajoutés, et finalement ça augmente le prix de la rémunération de la maîtrise d'œuvre. Ça, c'est une chose.

Et justement à cette occasion, parce qu'on sait bien que les coûts évoluent dans des projets d'une telle ampleur, pourriez-vous nous dire à combien se monte exactement l'enveloppe globale estimée pour le BHNS au jour d'aujourd'hui ?

D'autre part, j'ai remarqué dans les suppressions que le biberonnage en station avait été abandonné pour un biberonnage en fin de ligne. Moi, j'en étais toujours au biberonnage en station. Alors je n'ai peut-être pas suivi d'assez près, mais je me disais que tous les arrêts de bus, y compris les nouveaux qui étaient sur la route d'Abbeville et qui étaient démolis, c'était peut-être pour ça. Je me pose des questions à ce sujet, mais je fais amende honorable si je n'ai pas assez bien suivi l'actualité.

M. GEST : Vous êtes pardonnée, Madame BERGER, par avance.

Effectivement, il y a des étapes que vous avez dû manquer parce que ce à quoi vous faites allusion dans cette première décision de l'ensemble des décisions que j'ai évoquées concerne quelque chose qui a été annoncé il y a très, très longtemps lorsque nous avons décidé de passer de trois à quatre lignes de bus.

Il y a dans le projet de départ deux sortes d'augmentation, je dirais. Il y a cette première augmentation liée au fait qu'on a fait quatre lignes au lieu de trois et puis il y a une deuxième augmentation qui concerne le projet de dépôt de bus qui est un peu plus élevé que celui que nous avions évoqué au tout début.

Tout ceci nous amène toujours à la somme qui a déjà été de nombreuses fois évoquée ici même et le coût total de l'opération est à 122 millions. Je vous parle à la louche, si toutefois ça vous intéresse toujours. Je vous dis qu'il y a 20 millions à peu près – je parle en chiffres ronds – pour le dépôt de bus, environ 35 millions pour l'achat des bus et le reste concerne l'aménagement. On a acheté 43 bus et je vous rappelle que l'on ne fait pas loin de 50 kilomètres de trajet et non pas 10. C'est subliminal, ça.

Pas d'autre(s) question(s) ? Très bien ! Donc, on va pouvoir mettre aux voix cet ordre du jour. Je mets aux voix. On prend toujours acte de cette décision.

DONT ACTE

7 - INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS. MODIFICATION.

M. GEST : Nous avons, lors de notre séance de juillet, installé Monsieur Éric MAQUET dans ses fonctions de conseiller métropolitain titulaire pour la commune de Longueau et nous venons d'installer Monsieur Hubert TAUFOR et donc il y a lieu, comme rituellement dans ce genre de situation, de mettre à jour les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus du conseil communautaire.

Je tiens à préciser qu'il n'y a rien de changé. Il n'y a pas d'augmentation des indemnités des élus.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL. DÉSIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.

M. GEST : Avec l'installation de nouveaux conseillers métropolitains des communes de Longueau et de Cardonnette, il faut procéder à la modification de la composition des commissions d'études, et je vous propose de désigner :

- Monsieur Éric MAQUET pour siéger aux commissions Culture et Sport,
- et Monsieur Hubert TAUFOR pour siéger aux commissions Culture // Développement Économique-Voirie-Enseignement Supérieur-Numérique // et Sport. On va l'installer. On va lui faire un lit pliant ici parce qu'il va être souvent parmi nous. On est ravis !

Monsieur Bernard TÉTU, suppléant pour la commune de Cardonnette, siègera quant à lui aux commissions Développement Durable-Transports // Finances et Politique de la ville - Habitat - Insertion.

Voilà pour ce rapport n° 8.

Y a-t-il des questions ? Non.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2019.

M. GEST : Vous savez que s'agissant des autorisations d'ouverture des commerces le dimanche, on sollicite les communes qui sont concernées, puis Amiens Métropole rend un avis qui ensuite retourne devant les communes concernées. Et donc nous avons, comme les années précédentes, voulu harmoniser les choses sur Amiens Métropole et c'est la raison pour laquelle vous avez la proposition de 8 dimanches qui peuvent faire l'objet de la dérogation des repos dominicaux pour la branche de commerce de détail, à savoir les 13 janvier, 30 juin, 24 novembre, 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Voilà les dates sur lesquelles nous proposons les dérogations, sachant que la commune d'Amiens, par exemple, s'est déjà positionnée sur ces dates lors de son dernier conseil municipal et a donné son accord et donc ça revient devant le conseil municipal après notre avis d'aujourd'hui.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame. Je vous en prie.

MME ANNOOT : Merci Monsieur le Président.

C'est donc la même intervention qu'au conseil municipal.

Si nous soulignons votre engagement depuis maintenant 3 ans à ne pas dépasser 8 dimanches dans le secteur de commerce, vous le savez, Monsieur le Président, pour nous c'est encore trop.

La question de l'ouverture des commerces le dimanche n'est pas qu'une question économique. Elle recouvre les modes de vie et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle avec en son sein les questions de vie familiale, de loisirs, d'activités culturelles et sportives, etc.

De plus, lorsque le taux de chômage est élevé, les conditions de travail des salariés et leur pouvoir de négociation face à leur employeur sont fortement dégradés.

Dans ce contexte, la notion de « volontariat » souvent avancée pour justifier l'élargissement des ouvertures dominicales est illusoire.

Quel salarié déjà employé à temps partiel, notamment dans la grande distribution où c'est la règle, refusera de travailler quelques heures de plus un dimanche, quand c'est la seule solution pour arrondir ses fins de mois, avec la crainte en plus, en cas de refus, de se faire mal voir ?

Cette question fragilise donc aussi davantage les personnes aux faibles ressources et particulièrement les familles monoparentales, majoritairement des femmes, qui cumulent souvent des semaines interminables.

Enfin, du point de vue économique, il est bien connu que le pouvoir d'achat des consommateurs n'augmentant pas, le chiffre des commerçants non plus.

Comme nous l'avons fait avec constance depuis 2015, nous continuons, pour ces raisons, de nous opposer à la généralisation des ouvertures dominicales. Ce jour de repos identique pour tous n'est pas un archaïsme et surtout aujourd'hui où tant de repères communs s'effacent.

C'est pourquoi notre groupe votera contre cette délibération.

Merci.

M. GEST : Merci. Une autre personne ? Oui, Monsieur, je vous en prie. Attendez, il y a quelqu'un. Oui, c'est à vous.

M. DUPILLE : Oui, Monsieur le Président. On ne va pas refaire le débat qu'on aura tous les ans plusieurs fois.

M. GEST : J'allais vous le proposer.

M. DUPILLE : Mais je préciserai simplement que pour moi ces ouvertures dominicales, c'est une régression sociale et c'est pour cette raison que je voterai contre.

M. GEST : Très bien ! Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, rapidement une explication de vote. Bien sûr, on sera contre, comme les années précédentes et au conseil municipal. Ça n'apporte rien ni aux commerces de proximité, aux commerces de centre-ville, ni aux familles et ni aux salariés.

M. GEST : On ne va pas faire le débat ici. Vous êtes tellement catégoriques que...

Bien, ceci étant, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. THEVENIAUD, M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. HADOUX, M. MAQUET, M. DUPILLE et Mme BOUVET.

10 - AMIENS. TERRAIN DE SPORT SIS 10 AVENUE DE LA PAIX. FIN DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

M. GEST : Le 21 décembre 2015, le bureau municipal de la ville d'Amiens s'est prononcé en faveur de la construction d'un équipement public destiné à accueillir les activités du centre social ALCO.

Les études foncières ont conduit à retenir pour cette nouvelle construction le terrain sportif situé sur la parcelle BT 200, 10 avenue de la Paix, derrière l'école maternelle La Paix.

Préalablement à la délivrance du permis de construire, je vous propose de dénoncer l'intérêt communautaire du terrain de sport afin de remettre cette emprise foncière à la ville d'Amiens.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - CHARTE DES BONNES PRATIQUES DÉVELOPPÉES PAR LES EMPLOYEURS PUBLICS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

M. GEST : Depuis 2011, Amiens Métropole et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique se sont engagés à agir en faveur de l'insertion socioprofessionnelle, du maintien dans l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap.

Au-delà de ses propres engagements, Amiens Métropole souhaite se positionner comme un acteur fédérateur sur le territoire et agit au quotidien avec les partenaires et les autres employeurs publics de la région des Hauts-de-France.

Ainsi, une charte de bonnes pratiques a été élaborée, qui vise à réaffirmer notre politique conjointe et volontariste en matière de handicap, à compléter les engagements de moyens et de résultats déjà à l'œuvre, à favoriser les synergies et mutualiser les moyens.

Je vous propose donc d'approuver cet engagement en m'autorisant à signer ladite charte.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame, je vous en prie.

MME LION-LEC : Monsieur le Président, le dernier paragraphe de cette charte stipule que ce rapprochement entre employeurs se fera dans une logique de territoire dans le cadre de la mission Handipacte pilotée par la préfecture de région (des Hauts-de-France, je suppose) et le FIPHFP, préfecture de région

Comment ça va s'articuler avec la convention que la métropole a signée avec le FIPHFP ? Il y a eu un avenant en février, je crois, et cette convention se prolonge jusqu'en novembre 2009. Alors ça veut dire qu'après, la métropole ne signera pas directement avec le FIPHFP mais devra passer par la préfecture de région des Hauts-de-France ?

M. GEST : Je n'avais pas d'antisèche, donc je me suis permis de me tourner vers le directeur général.

En fait, ce sont des choses complètement distinctes. On a une politique qui est d'ailleurs assez significative avec le FIPHFP et puis par ailleurs on se fixe des règles de bonne pratique entre l'ensemble des collectivités qui font ce genre de chose au niveau de l'ensemble de la région Hauts-de-France, car effectivement il n'y a plus qu'une région : c'est la région Hauts-de-France. Ce sont des choses totalement distinctes qui ne se perturbent pas mutuellement.

Autre question ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Oui, Madame LEC.

MME LION-LEC : Non, ce n'est pas une question de perturber, c'est-à-dire que les financements resteront négociés au niveau de la métropole de toute façon.

M. GEST : Oui, bien sûr ! Bien sûr !

MME LION-LEC : OK, d'accord. Merci.

M. GEST : J'ai mis aux voix ? Non. Alors je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES. SOLLICITATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ AUPRÈS DE L'ÉTAT.

M. GEST : Le préfet nous a informés de la possibilité de bénéficier de la dotation de solidarité qui vise à aider les collectivités pour les travaux de réparation sur certains biens suite aux intempéries du mois de mai dernier.

La station d'épuration de Bertangles, quasiment détruite par les coulées de boue et les inondations, entre dans la catégorie des biens éligibles à cette dotation. Les travaux de sa remise en état sont estimés à 767 000 €.

C'est pourquoi je vous propose de solliciter la dotation de l'État pour ce sinistre

J'en profite pour vous dire qu'en même temps nous avons créé un petit groupe de travail. On invite notamment les communes qui sont les plus touchées par ce genre d'événements et il y a eu des effets répétitifs et je pense particulièrement à Cardonnette, mais pas que, Pont-de-Metz notamment.

Le but de ce groupe de travail, c'est de regarder comment on pourrait être plus efficaces aux côtés des communes parce qu'on s'aperçoit, quand on est confrontés à ces inondations, que les communes, notamment de taille modeste, ont de très grandes difficultés pour réagir convenablement dans des circonstances aussi importantes. La commune n'est pas armée pour cela : elle n'a ni les moyens matériels, ni souvent les moyens financiers. Il y a des choses qu'il faut peut-être essayer de prévoir pour éviter que se reproduisent les événements importants que nous avons connus encore à la fin du printemps / début de l'été.

Nous ne fermons pas la porte à une évolution sur ce point-là parce qu'effectivement on se demande si la compétence laissée au niveau communal est véritablement adaptée face à ce genre de chose et comme on nous annonce, avec le réchauffement climatique, une multiplication de ce genre d'événement, il faut qu'on s'interroge tout à fait concrètement sur les mesures qui conviennent d'être prises. Certaines sont sans doute déjà imaginables, mais il faut qu'on y travaille avec les organismes qui interviennent habituellement dans ce domaine, notamment en milieu rural. Il y a effectivement sans doute des choses à faire pour éviter les ruissellements qui aboutissent quelquefois dans des canalisations elles-mêmes sous-dimensionnées. Je ne vais pas détailler, mais il y a véritablement un problème. C'est Patrick DESSEAUX qui est chargé d'animer ce groupe de travail.

Nous allons voir déjà peut-être des études nécessaires pour regarder les travaux qui seront à réaliser, mais je vous dis : on va voir véritablement jusqu'où on peut aller dans ce domaine parce que moi, je suis toujours vraiment consterné de voir combien nous sommes impuissants et combien les communes touchées sont impuissantes, malgré toute leur bonne volonté, malgré la mobilisation de leurs élus face à la gravité de ce qui intervient.

Et Monsieur le Maire de Cardonnette ne me contredira pas : c'est dans des circonstances toutes particulières dans lesquelles est intervenue la première des inondations à Cardonnette, le maire de la commune était décédé la veille, et bien évidemment quand on n'est pas au fait des choses, on peut même se demander si c'est véritablement la compétence communale.

Et donc c'est tout cela qui mérite véritablement une réflexion parce que franchement malheureusement les événements se reproduisent et à chaque fois je constate les mêmes difficultés et des familles vraiment quasi désespérées, surtout quand ça se reproduit plusieurs fois de suite, comme ça a été le cas à Cardonnette, mais pas que. Et évidemment ensuite les familles vivent dans l'anxiété. Dès qu'ils entendent un coup de tonnerre, ils se demandent s'ils vont à nouveau avoir une problématique chez eux.

Donc je crois qu'on ne peut pas ne pas regarder ça avec beaucoup d'intérêt et de précision parce que c'est notre responsabilité aussi de nous adapter aux conséquences d'événements climatiques extrêmement lourds que nous vivons maintenant.

Voilà ce que je voulais vous dire au passage.

Pour l'heure, c'est une demande de dotation de solidarité auprès de l'État. Je suppose que personne n'y est opposé. Oui, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Bien sûr, je ne suis pas opposé, mais j'avais quand même...

M. GEST : Je suis soulagé de vous l'entendre dire.

M. HUTIN : Toujours préciser les choses.

Je suis très heureux que vous ayez cette prise de conscience sur les impacts du changement climatique. Il y en a d'autres. Ceux-là sont effectivement catastrophiques et il faut très vite agir.

J'ai rappelé plusieurs fois que nous n'avions pas de Plan Climat Air Énergie et que d'autres collectivités en ont adapté un. Il y a notamment un volet prévention de ces changements climatiques et atténuation de ces impacts. Je pense que ça pourrait rentrer complètement dans ce volet-là.

Je vous propose d'accélérer un petit peu sur ce Plan Climat, notamment maintenant que le pôle métropolitain est installé et qu'il pourra accompagner la mise en place du Plan Climat dans toutes les intercommunalités.

M. GEST : Alors effectivement, c'est le pôle métropolitain qui a, dans ses compétences, la réalisation du Plan Climat Air Énergie. Il y a un vice-président qui a été nommé pour suivre particulièrement ce dossier.

Et bien évidemment ensuite, une fois que ce plan sera réalisé, parce qu'il y a deux temps : il faut concevoir le plan et ensuite les collectivités seront en charge de sa mise en œuvre. C'est une deuxième étape. Mais Amiens Métropole avait commencé à engager un peu cette procédure, mais compte tenu du fait que nous avons confié le rôle de ce plan au niveau du pôle métropolitain, le travail va continuer à ce niveau-là, très probablement d'ailleurs avec la mise à disposition du personnel d'Amiens Métropole qui devait être en charge de ce dossier pour le compte simplement de notre collectivité.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Est-ce que je peux mettre aux voix maintenant ce rapport n° 12 ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - ASSISTANCE À L'ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES. CONVENTION.

M. DESSEAUX : L'Association syndicale des canaux d'Hortillonnages a en charge le curage et le faucardement de 14 kilomètres de rieux. Grâce à ses activités, l'irrigation et le drainage du lit majeur de La Somme et de l'Avre sont réalisés et les 800 usagers des Hortillonnages peuvent accéder à leur terrain.

L'association est également un support lors des activités organisées sur le site.

Au cours des 18 dernières années, la collectivité a assuré les activités de cette association suite aux difficultés qu'elle a rencontrées.

Reprenant aujourd'hui ses activités de façon autonome, je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ayant pour objet de permettre à la collectivité de porter assistance à l'association. À noter que cette assistance est assurée à titre gracieux.

Il est précisé dans la convention que la contribution en nature de la communauté d'agglomération est estimée à environ 60 000 € correspondant au temps du personnel mobilisé et aux moyens matériels.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Vous aviez noté que nous avons effectivement relancé une association syndicale créée en 1902, si j'ai bonne mémoire, Monsieur le Vice-Président ? C'est bien ça ? Enfin dans ces eaux-là. Donc c'est ancien, je n'y étais pas. Tout cela parce que les réglementations et lois nouvelles empêchaient Amiens Métropole de continuer à faire le travail qu'elle faisait déjà depuis plusieurs années.

Nous avons aussi pris la décision de faire que les gens qui visitent les Hortillonnages, notamment par le biais de l'association des Hortillonnages justement, contribuent à l'entretien de ce site puisque tous ces visiteurs paieront 1 € lorsqu'ils sont adultes, 50 centimes lorsqu'ils ont moins de 10 ans.

M. DESSEAUX : Plus de 11 ans.

M. GEST : Ça nous permet de doubler le montant financier que nous consacrons à cette action parce que les Hortillonnages, c'est un joyau que nous avons. C'est bien de le dire. C'est bien d'en parler. C'est mieux de l'entretenir au mieux et c'est ce que nous avons voulu faire à travers cette association syndicale et donc à travers la convention que vous avez à ratifier aujourd'hui.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS MÉTROPOLE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE.

M. DESSEAUX : Je voulais dire que vous avez meilleure mémoire que moi : il s'agit bien d'une association de 1902.

M. GEST : Merci.

M. DESSEAUX : En ce qui concerne le déploiement d'une stratégie solaire sur le territoire d'Amiens Métropole, c'est une demande de subvention auprès de la région Hauts-de-France. Vous vous souvenez : on l'avait déjà évoquée pour l'ADEME.

En effet, le 5 juillet 2018, nous avons délibéré sur la mise en place d'une stratégie de déploiement du solaire sur le territoire d'Amiens Métropole et le président a été autorisé à solliciter l'ADEME pour le financement de cette étude stratégique.

Pour rappel, il s'agit, par le biais de cette AMO, de nous permettre d'étudier en détail les voies de développement et de valorisation de ce type d'énergie.

Cette initiative d'élaboration d'un plan solaire territorial intéresse non seulement l'ADEME mais également la région Hauts-de-France.

Je vous propose donc d'autoriser le président à solliciter une subvention auprès de la région Hauts-de-France.

M. GEST : Voilà la stratégie solaire que nous engageons et pour laquelle nous sollicitons des subventions. Je dois dire que la ville d'Amiens elle-même a commencé une démarche dans ce sens avec un lieu de production cette fois. Et puis, c'est une question qui sera certainement également évoquée au niveau du pôle métropolitain.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - ECO-MOBILIER. ECO-ORGANISME. GESTION DES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT. CONTRAT TYPE.

M. DESSEAUX : Eco-mobilier, éco-organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été agréé à nouveau par l'État, le 26 décembre 2017, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.

À ce titre, Eco-mobilier prend en charge la gestion des DEA ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés et de couchage conformément au décret du 27 novembre 2017.

Il est l'unique éco-organisme agréé pour mettre en place un dispositif de collecte avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de gestion des déchets.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le contrat type à intervenir avec Eco-mobilier et d'autoriser le président à le signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

C'est le prolongement, la poursuite de notre politique volontariste sur les déchets.

Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 - RÉHABILITATION DES DÉCHÈTERIES NORD ET SUD. AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. DESSEAUX : Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, les déchèteries Nord et Sud font l'objet d'un projet de réhabilitation passant par un agrandissement. Des terrains situés à proximité immédiate de ces équipements sont d'ores et déjà identifiés pour ces extensions.

Les déchèteries sont de la compétence d'Amiens Métropole ; par suite et afin de déposer les 2 permis de construire pour chacune des déchèteries dans les meilleurs délais, il sera proposé lors d'un prochain conseil métropolitain d'acquiescer lesdites parcelles à la ville d'Amiens.

Pour l'heure, je vous propose d'autoriser le président à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la construction des bâtiments et équipements.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions sur ces deux déchèteries ?

Je vous rappelle qu'on modernise ces deux déchèteries et que l'on construit celle qui n'existait pas jusqu'à présent, à l'ouest de la métropole.

Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 - TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE. ANNÉE 2018.

MME FOURÉ : Excusez-moi, mes chers collègues, mais je reviens tout droit des Assises de la jeunesse. Donc, c'est la raison pour laquelle je ne suis pas très à l'heure et donc je prends en effet le conseil en cours de route.

Il s'agit d'un dossier classique que je présente tous les ans sur le taux d'avancement de grade pour l'année 2018 cette fois bien sûr.

Conformément à la législation en vigueur, il incombe à la collectivité de fixer le taux d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux, après avis rendu par le comité technique, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, qui ont un sort particulier.

De plus, le protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations prévoit l'application de dispositions transitoires pour le traitement de ces avancements de grade.

Ainsi, au regard de ce contexte transitoire, je vous propose d'adopter les taux annuels d'avancement de grade, pour l'année 2018, tels qu'ils figurent dans le tableau qui vous a été transmis et selon les conditions exposées dans la présente délibération.

À noter que ces taux seraient appliqués à l'ensemble de l'effectif des agents fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade et que ces taux seraient identiques à ceux que nous avons votés l'année dernière.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Juste une observation : ce dossier n'a pas été vu en commission des finances, donc il n'y a aucune estimation, évaluation de l'incidence de ce que nous votons. Donc nous nous abstiendrons pour notre part.

M. GEST : J'ai Madame BERGER, je crois, qui m'a demandé la parole.

MME BERGER : Oui, merci Monsieur le Président.

Nous nous abstiendrons également, pas pour les mêmes raisons, quoique celle de Monsieur LESSARD soit tout à fait valable bien sûr, parce que lors du passage en CTP, il y a eu 6 votes contre, 2 abstentions et 3 votes pour, donc c'était un avis défavorable. Le CTP effectivement n'émet qu'un avis.

Mais moi ce qui me gêne, c'est que les syndicats se trouvent face à une incompréhension grandissante de ces avancements de grade, c'est-à-dire qu'ils ne comprennent pas vraiment ce qu'il en est. Alors je sais que c'est un casse-tête dans la fonction publique. Mais voilà pourquoi nous nous abstiendrons.

M. GEST : Pas d'autre(s) question(s) ? Brigitte FOURÉ pour répondre.

MME FOURÉ : Oui.

Alors à Monsieur LESSARD, je répondrai qu'en année pleine, ça correspond à peu près à 300 000 € et que comme c'est exactement le même montant que l'année dernière, c'est la raison pour laquelle ce n'est pas passé spécifiquement en commission des finances puisque c'était inscrit dans le cadre du budget de cette année. Voilà l'explication technique. Mais après évidemment si vous souhaitez vous abstenir, libre à vous naturellement.

À Madame BERGER, je répondrai d'abord sur la forme : on n'est plus en CTP maintenant parce que les comités techniques ne sont plus paritaires, mais on est en comité technique. Et en CT, en réalité, ne votent que les organisations syndicales. Donc les représentants des élus et de l'administration sont présents, assistent aux réunions qui durent plusieurs heures, ce qui est complètement normal, mais ne votent pas. Seules les organisations syndicales votent. Ceci pour expliquer le vote tel que vous l'avez indiqué.

Sur le fond, cette fois, je dois ajouter que certains syndicats – je n'ai pas besoin de dire lesquels, vous comprendrez très vite desquels il peut s'agir – souhaitent un avancement de grade à hauteur de 100 % et il faut être raisonnable dans la vie. Donc, ce n'est pas 100 % que nous proposons.

Et enfin, j'ajoute que la voie normale de l'avancement dans la fonction publique territoriale, c'est le concours et que le fait qu'il y ait un avancement de grade qui soit prévu ainsi dans le cadre de nos instances avec le personnel, c'est très bien, c'est tant mieux. Mais c'est un plus par rapport au mode normal d'avancement qui, encore une fois je le rappelle, dans la fonction publique est le concours, d'ailleurs qui est le seul mode d'avancement qui soit complètement transparent, anonyme et donc a priori juste et sans aucune discussion possible, alors que tous les critères que l'on met en place pour les avancements de grade peuvent être sujets à discussion.

M. GEST : Merci de toutes ces précisions fort utiles.

Pas d'autre(s) question(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

18 - TRANSFERT DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME ENTRE AMIENS MÉTROPOLÉ ET LE CENTRE DE GESTION DE LA SOMME. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

MME FOURÉ : Je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention portant sur la gestion du secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme entre la communauté d'agglomération Amiens Métropole et le centre de gestion de la Somme pour une durée de 3 ans.

Il convient d'autoriser le président à la signer ainsi que tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole versera au centre de gestion de la Somme une rémunération de 150 € par dossier passé à la séance des comités médicaux ou des commissions de réforme.

Pour les dossiers d'octroi ou de renouvellement des temps partiels thérapeutiques qui ne nécessitent pas d'avis du comité médical, la communauté d'agglomération Amiens Métropole versera une rémunération égale à 20 % du coût du dossier, soit 30 €.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - PROGRAMME D' ACTIONS CONTRAT DE VILLE 2018. 2^{ÈME} RÉPARTITION.

M. DELARUE : Nous allons passer juste après, Monsieur le Président, mes chers collègues, au logement social. Mais pour le moment, nous en sommes à un solde de subventions. C'est la seconde répartition – il y en aura peut-être d'ailleurs une petite troisième – des subventions allouées dans le cadre du contrat de ville, cette fois-ci pour un montant de 22 500 €. Vous avez le détail, si vous souhaitez quelques précisions complémentaires.

Vous avez :

- Futsal Marivaux pour 2 000 €,
- Le centre social et interculturel ALCO pour 8 000 €,
- La ligue de l'enseignement du Nord-Pas-de-Calais-Picardie pour 3 000 €,
- Les TATAS pour 2 000 €,
- Pas a paso théâtre de l'opprimé pour 2 000 €,
- Et ensuite vous avez encore Musique en herbe pour 2 500 €,
- Et enfin MABB, génération basket, pour 3 000 €.

Ce qui vous fait la somme indiquée précédemment de 22 500 €.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord pour les voter.

M. GEST : Merci Hubert DELARUE.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - AMIENS. COALLIA. AMÉNAGEMENT D'UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 87 LOGEMENTS SITUÉE ZAC PAUL CLAUDEL. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLE. CONVENTION.

M. DELARUE : Monsieur le Président, vous avez, tout à l'heure, évoqué la politique volontariste d'Amiens Métropole. Je voudrais quand même souligner que s'agissant du logement social, si les collègues en sont d'accord, nous allons voter en subventions, en garanties d'emprunt, à hauteur de 427 logements en une session, celle de ce soir, et de rappeler que préalablement c'était de l'ordre de 350 logements qui étaient habilités chaque année.

Alors on commence, si vous le voulez bien, avec COALLIA.

Cette fois-ci, c'est l'aménagement d'un prêt. C'est une garantie d'Amiens Métropole que j'indiquais à l'instant.

Comment ?

M. GEST : La parole est à Hubert DELARUE.

M. DELARUE : Qu'est-ce que vous avez Docteur ?

C'est la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement et l'acquisition d'une résidence sociale portant sur 87 logements et située ZAC Paul Claudel. C'est la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole pour un montant de 2 938 141 €, servant bien sûr à financer cette résidence de 87 logements, comme je viens de l'indiquer.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - AMIENS. MAISON DU CIL. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 52 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 13 PLAI) ALLÉE DU COTEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : Nous sommes avec la Maison du CIL sur la construction d'un projet, cette fois-ci, de 52 logements collectifs, des PLUS et des PLAI, allée du Coteau.

Cette fois-ci, c'est une participation financière classique, habituelle, d'Amiens Métropole et la convention qui va, si je puis dire, avec.

Je vous propose de répondre favorablement, d'autoriser notre président à signer la convention.

Le prix de revient de l'opération est d'un peu plus de 6 600 000 €, soit 127 133 € par logement.

La livraison des logements est prévue en février 2020.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 - AMIENS. SIP. ACQUISITION EN VEFA D'UN PROJET DE 49 LOGEMENTS COLLECTIFS (39 PLUS ET 10 PLAI) RUE PHILIPPE LEBON ET RUE CHABANNES. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : On continue. Cette fois-ci, c'est la SIP et c'est une acquisition en VEFA et nous avons 49 logements collectifs, des PLUS et des PLAI, rue Philippe Lebon et rue Chabannes, participation financière, convention toujours sur les mêmes bases que vous savez : c'est 196 000 €, autoriser le président à signer la convention.

Le prix de revient de l'opération, cette fois-ci, c'est un peu plus de 6 800 000 €, soit 139 866 € par logement.

La livraison est là prévue en décembre 2019, date à laquelle ces logements seront inaugurés.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS (29 PLAI ET 11 PLUS) CHEMIN DU THIL. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : À nouveau la SIP et c'est 40 logements, cette fois-ci, collectifs (29 PLAI, 11 PLUS), chemin du Thil avec la participation financière habituelle et la convention.

La participation financière est de 160 000 € et il convient d'autoriser le président à la signer.

Le prix de revient est de 5 444 000 €, soit un peu plus de 109 000 € par logement, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI), RUE RENÉ BOILEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : Au risque d'être redondant, Monsieur le Président, Amiens cette fois-ci, à nouveau la SIP. Nous avons 15 logements collectifs (11 PLUS, 4 PLAI), rue René Boileau, avec la participation financière allant avec et la convention que vous aurez, Monsieur le Président, à signer.

Prix de revient de l'opération : 2 218 000 €, soit 147 897 € par logement.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 51 LOGEMENTS COLLECTIFS (37 PLUS ET 14 PLAI) LOT D4, ZAC PAUL CLAUDEL. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : Alors il s'agit cette fois, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour la SIP d'une acquisition en VEFA de 51 logements (37 PLUS, 14 PLAI) situés dans la ZAC Paul Claudel à Amiens.

Il vous est demandé de répondre favorablement à la demande de la SIP en approuvant le versement de la participation de 204 000 € à l'organisme et d'autoriser le président à signer la convention.

Le coût total de cette opération est d'un peu plus de 7 800 000 €.

Les travaux sont prévus pour janvier... La livraison, pardon, des appartements est prévue en janvier 2019.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - AMIENS. SIP. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PLAI ET 40 PLUS) RUE DE GRÂCE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : C'est encore la SIP, bien sûr, et cette fois-ci c'est 60 logements collectifs (20 PLAI, 40 PLUS) situés rue de Grâce, participation financière, convention. 240 000 € seraient versés, si vous en êtes d'accord, sur la base de 4 000 € par logement.

La convention évidemment serait signée par le président qui en serait autorisé.

Le prix de revient de l'opération est de 9 219 490 €, soit 153 658 € par logement, et là encore une livraison, non plus en décembre, mais en mars 2019, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - PONT DE METZ. SIP. ACQUISITION EN VEFA D'UN PROJET DE 59 LOGEMENTS COLLECTIFS (41 PLUS ET 18 PLAI) RUE DU CHÂTEAU. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

M. DELARUE : À Pont-de-Metz, voici un projet de 59 logements sociaux (41 PLUS, 18 PLAI) cette fois-ci, rue du Château avec une participation financière habituelle et la convention qui s'y rapporte. La subvention est de 236 000 €, mes chers collègues.

Je vous propose donc de répondre favorablement à la demande qui nous a été faite d'autoriser notre président à signer la convention.

Le prix de revient, c'est 7 900 000 €, soit 134 144 € par logement. Et cette fois-ci, après décembre, après janvier, mars, c'est en juin 2019 que ces travaux seront livrés.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - POULAINVILLE. SIP. ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS RUE DE COISY. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.

M. DELARUE : Nous voici donc à Poulainville avec encore la SIP.

C'est une acquisition, cette fois-ci, de 14 logements rue de Coisy, un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et une garantie d'emprunt. C'est le remboursement d'un prêt d'un peu plus de 2 300 000 € qui a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voilà, Monsieur le Président, comment se présente ce dossier.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - SIP. PRÊT HAUT DE BILAN BONIFIÉ. ACTION LOGEMENT. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'AMIENS MÉTROPOLÉ. CONVENTION.

M. DELARUE : Enfin, Monsieur le Président, pour terminer ce florilège de logements sociaux, nous sommes encore avec la SIP.

C'est un prêt de haut bilan bonifié, une action logement, un emprunt, là encore, à la Caisse des Dépôts et Consignations et la garantie de notre collectivité territoriale.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande du bailleur qui sollicite, cette fois-ci, une garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt de 2 495 000 €. Ce prêt est destiné à financer et à dynamiser la production et l'amélioration de logements sur l'ensemble du territoire métropolitain.

M. GEST : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. Oui, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Ce n'est pas sur ce point, Monsieur le Président, mais comme Monsieur DELARUE a terminé ses interventions, je voulais, avant de passer à une autre séquence, savoir si nous

pourrions avoir des informations sur l'état d'avancement du projet de rénovation urbaine, deuxième phase, sur la collectivité.

On sait que la négociation se poursuit certainement, mais nous n'avons pas d'information sur les projets qui sont en perspective, notamment sur le quartier Amiens Nord. Et il serait bien qu'on nous en fasse le récit, le compte rendu, dès lors que c'est un sujet d'importance qui va poursuivre le précédent programme de rénovation urbaine, et pour l'instant nous n'en entendons jamais parler.

Donc si nous pouvions, à l'ordre du jour d'un prochain conseil ou déjà maintenant, nous donner des premières indications, nous serions satisfaits. Merci.

M. GEST : Je souscris à votre proposition. Nous pourrions évoquer ça lors du prochain conseil

Aujourd'hui, je peux vous dire qu'on est encore en discussion avec à la fois l'ANRU et nos partenaires bailleurs, mais que ce devrait aboutir maintenant assez rapidement et donc que nous souhaitons évidemment signer la convention avec l'ANRU dans les délais les plus brefs. Nous avons encore eu récemment une réunion avec les services de la préfecture. Nous avons vu l'ANRU au mois de juillet.

Et on pourra vous donner, au prochain conseil, effectivement des précisions sur ce qui se profile et le détail des opérations qui sont envisagées bien sûr au Nord mais aussi à Étouvie et à Pierre Rollin, où effectivement l'ANRU semble vouloir nous accompagner assez largement d'ailleurs, alors que c'est normalement un quartier qui est classé régional et non pas national.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade, mais très volontiers le mois prochain on pourra vous donner les informations plus avancées parce que je pense qu'il y en aura de plus avancées le mois prochain.

Je mets aux voix ce rapport n 29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - AMIENS. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA RUE DES 2 PONTS ET DE LA RUE MOLIÈRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement du carrefour entre la rue des 2 Ponts et la rue Molière à Amiens.

Cette proposition d'aménagement fait suite à un courrier du centre de formation APRADIS signalant plusieurs accrochages de véhicules au débouché de son site, rue des 2 ponts, avec les automobilistes arrivant du Petit Saint Jean.

Ce projet a également été présenté au conseil d'école et au directeur de l'école Petit Saint Jean, et a été validé par les représentants des parents d'élèves.

Le montant total de l'opération est estimé à 25 000 € TTC.

La ville d'Amiens souhaite concourir financièrement à la réalisation de cette opération par le versement d'un fonds de concours de 6 250 €, correspondant à 30 % du montant HT des travaux.

Aussi, je vous propose, d'une part, d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville d'Amiens et, d'autre part, d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

Je précise à ceux qui s'interrogeraient, sans vouloir évidemment modifier votre avis personnel, que votre abstention est liée au fait que vous êtes contre le phénomène de fonds de concours que vous aviez, c'est vrai, l'habitude, dans le mandat précédent, d'utiliser de façon très variable en fonction des communes. Je n'ai pas dit en fonction des têtes, mais on aurait presque pu le dire. Non, ici tout le monde est logé à la même enseigne et donc vous vous abstenez. C'est noté.

Vous avez noté les abstentions ? On relève la main pour les abstentions s'il vous plaît. Merci.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

31 - AMIENS. RUE CAGNARD. AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE L'OPHA SUR SES BÂTIMENTS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Des travaux de réhabilitation vont être menés par l'OPHA sur ses bâtiments situés au 1 rue Cagnard et 188 Quai de la Somme à Amiens. Il envisage également de procéder à la déconstruction et la reconstruction du bâtiment situé au 7 rue Cagnard.

Dans ce cadre, je vous propose de valider le projet d'aménagement d'un trottoir, rue Cagnard, en accompagnement de ces travaux.

Le coût de ce projet d'aménagement est estimé à 100 000 € TTC.

La ville d'Amiens entend concourir financièrement à la réalisation de ces travaux en versant un fonds de concours de 25 000 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Même vote, je suppose ? Même vote donc pour le secrétariat.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

32 - AMIENS. SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE PIÉTONNE FACE AU COLLÈGE ROSA PARKS. SOLLICITATION DE COFINANCEMENT AUPRÈS CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Des aménagements destinés à sécuriser la traversée piétonne face au collège Rosa Parks vont être réalisés pour un montant de 90 000 € TTC.

La commune d'Amiens participera à hauteur de 22 500 € via un fonds de concours.

Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement ainsi que la convention de fonds de concours correspondante.

Par ailleurs, la participation du conseil régional des Hauts-de-France à hauteur de 50 % du montant des travaux hors taxe peut être escomptée.

Je vous propose d'autoriser le président à signer tout acte se rapportant à cette opération.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Même vote ? Même vote pour ceux qui se sont abstenus ? Très bien.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

33 - RUMIGNY. AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ DANS LA TRAVERSÉE DE LA COMMUNE (RD75). FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Sur la traversée ouest-est de Rumigny (RD 75), 5 intersections sont gérées par des cédez-le-passage qui ne sont pas respectés et ne sont pas conformes à l'esprit de la réglementation définie par le Code de la Route.

Il est proposé de réaliser plusieurs aménagements permettant de réduire les vitesses excessives.

L'ensemble de ces aménagements sera réalisé sur plusieurs années.

Les travaux se situant sur une route départementale, une convention technique et financière sera conclue avec le département de la Somme.

La commune de Rumigny participera financièrement en versant un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux, soit une estimation de 7 500 €.

Je vous propose donc d'approuver les partis d'aménagements, les conventions afférentes et d'autoriser le président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets aux voix. Même vote que précédemment ? Très bien.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

34 - SAINS-EN-AMIÉNOIS. AMÉNAGEMENT D'UNE CHICANE RUE DE LA CHAUSSÉE (RD7 ENTRÉE SUD). FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : L'entrée Sud de la commune de Sains-en-Amiénois sur la RD 7 est une longue ligne droite. Elle est propice aux vitesses excessives en entrée et sortie d'agglomération.

Il est proposé de réaliser un aménagement de type chicane.

Les travaux seront programmés pour le 2^{ème} semestre 2018 pour un montant prévisionnel de 60 000 € TTC.

Les travaux se situant sur une route départementale, une convention technique et financière sera conclue avec le département de la Somme.

La commune de Sains-en-Amiénois participera financièrement en versant un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux, soit une estimation de 15 000 €.

Je vous propose donc d'approuver ces partis d'aménagements et d'autoriser le président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Il y a encore un fonds de concours, donc je pense que le vote est identique. Oui ? Le secrétariat est parfaitement au courant maintenant des décomptes.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

35 - SAINT-FUSCIEN. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint-Fuscien et relative à l'aménagement d'une partie de la rue de l'Église, située sur la commune.

Le coût de l'opération est estimé à 150 000 €, le fonds de concours de la commune de Saint-Fuscien s'élevant quant à lui à 37 500 €.

Il convient d'autoriser le président à signer ladite convention.

Je voudrais, après ce dernier point, rappeler que la décision, le versement des fonds de concours permet d'abonder le budget et permet de réaliser plus de travaux et de répondre plus aux demandes des communes que s'il n'y avait pas de fonds de concours à un budget beaucoup plus restreint bien entendu.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Non.

Donc on enregistre le même vote que précédemment puisqu'il s'agit aussi d'un fonds de concours.

ADOPTÉ

Observations :

Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme BERGER, M. ANGER et Mme LION-LEC se sont abstenus.

36 - ADIE. ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.

MME MAKDASSI-FARKOUH : J'ai quatre dossiers à présenter.

Les trois premiers ont une bonne complémentarité, car les actions s'adressent et répondent à des publics différents.

Nous avons été attentifs pour éviter les doublons et en tenant compte de l'équité et la bonne visibilité.

Le premier, ADIE : il s'agit d'une demande de subvention de 5 000 € concernant ADIE, association pour le droit à l'initiative économique, et ceci dans le cadre du soutien à la création d'entreprise.

ADIE est une association qui soutient les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique pour les aider à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce à des micro-crédits.

Elle aide à lever les freins rencontrés dans les parcours d'insertion avec une offre de services intégrés.

Elle vient en complémentarité des acteurs à la création d'entreprise et d'insertion socio-économique en particulier dans les quartiers prioritaires et aux personnes en situation de précarité.

Par conséquent, elle joue un rôle économique et social. L'économie et le social sont complémentaires et ne s'opposent pas. Soigner l'organe malade guérit le malade.

En 2017, ADIE a réalisé 40 contrats professionnels sur Amiens Métropole, 21 personnes ont été financées dans le cadre d'une création d'entreprise, dont 7 dans les quartiers prioritaires. Son objectif pour 2018 est de 60 contrats et la réalisation de 15 prêts professionnels.

Je vous propose de permettre au président de signer la subvention de 5 000 € demandée. Notez qu'en 2017, ADIE a obtenu le même montant.

Merci.

M. GEST : Merci chère collègue.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - BGE PICARDIE. ACTIONS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT. SUBVENTION. ANNÉE 2018. CONVENTION.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Là aussi, il s'agit d'une demande de subvention pour soutenir un des partenaires du développement et de la création d'entreprise, le BGE, qui accompagne depuis plus de 20 ans les entrepreneurs.

En 2017, il y a eu 465 personnes sensibilisées à l'esprit d'entrepreneuriat sur Amiens Métropole, 365 personnes ont bénéficié d'un premier accompagnement à la création, 158 personnes ont été accompagnées individuellement pour aboutir à 77 entreprises sur le territoire.

Le BGE participe aussi à la revitalisation du tissu économique au travers des concours Talents et Talents Art.

Il sollicite 20 000 € de subvention pour l'année 2018. En contrepartie, il s'engage à sensibiliser 300 personnes et d'en accompagner 150.

Je vous propose de permettre au président de signer la subvention.

M. GEST : Merci Raïfah.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

38 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Comme vous le savez, suite à l'approbation du SRDE du conseil régional des Hauts-de-France, il y a eu une délibération en décembre 2017 par la CAM sur la participation de la communauté d'agglomération au financement des aides aux entreprises de la région Hauts-de-France. Il s'agit d'aide aux investissements matériels des TPE. Les principales modalités et conditions sont des investissements éligibles avec des matériels de production, information, neufs, etc.

L'investissement réalisé doit être au minimum de 3 000 €. La subvention ne dépasse pas 15 % du montant hors taxe. Les aides sont plafonnées à 6 000 € pour une période de 3 ans.

Nous avons au total sept dossiers. Le montant total pour les sept dossiers est de 21 576 € pour un montant total d'investissement de 178 051 € HT.

Vous avez les détails sur le tableau.

Je vous propose de permettre au président de signer les subventions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - AMIENS. BHNS. COMMISSION D'INDEMNISATION. SARL BONVALET MIGUELES, SAS PAQUERETTE, SARL LOCA MOTOCULTURE ET MME ALEXANDRA HIRONDAR. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Il s'agit d'un dossier qu'on peut qualifier de classique maintenant, car face aux difficultés de certains commerçants liées aux travaux et pour limiter ces difficultés et apporter du soutien aux entreprises fragilisées, Amiens Métropole a mis en place une procédure exceptionnelle en créant une commission d'indemnisation qui examine les préjudices économiques subis.

Cette commission a émis un avis favorable pour quatre entrepreneurs avec un montant total de 33 091 € :

- 2 700 € pour BONVALET-MIGUELES,
- 2 500 € pour Alexandra HIRONDAR,
- 17 400 € pour LOCA MOTOCULTURE,
- 10 491 € pour PÂQUERETTE.

Les travaux dans la ville sont une épreuve, mais rassurez-vous mes chers collègues : jamais la douleur de l'enfantement n'a empêché les femmes de faire des enfants.

Je vous propose de permettre au président de procéder à l'indemnisation.

M. GEST : Vous m'avez un petit peu inquiété ! Le rôle d'un président est de délimiter quand même.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Pas de question non plus au président. Maintenant je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - OFFICE DE TOURISME. TAXE DE SÉJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS.

M. SAVREUX : Mes chers collègues, je vous propose d'adopter ce soir la délibération dite Airbnb.

Il s'agit ici d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour qui, comme vous le savez, est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et dont le produit est affecté au développement de la fréquentation touristique de la destination.

L'année dernière, le montant de la taxe de séjour s'est élevé à 304 000 € et a servi à financer des actions comme les actions liées au centenaire, le spectacle Chroma ou encore la présence d'Amiens Métropole sur des salons ou des encarts publicitaires dans des magazines.

Pour encadrer le développement des plateformes numériques spécialisées de type Airbnb ou booking.com, pour ne citer qu'elles, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017 prévoit

que les hébergements non classés seront désormais taxés proportionnellement au coût de la nuitée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette modification législative permettra donc de prendre en compte la totalité des hébergements et de rétablir surtout une certaine équité vis-à-vis des autres acteurs de l'hébergement. Je pense aux hôteliers, aux propriétaires de camping ou de chambre d'hôtes qui, eux, étaient déjà soumis au paiement de la taxe de séjour.

Concrètement, à partir de l'année prochaine, l'ensemble de l'offre d'hébergement d'Amiens Métropole sera traitée à égalité et paiera une taxe de séjour.

Concernant le montant de cette taxe, la loi prévoit que pour les établissements Airbnb, donc non classés ou sans classement, ils pourront être taxés entre 1 et 5 %. Nous vous proposons d'appliquer un taux de 2 %.

Dans ce contexte, mes chers collègues, je vous propose d'abroger les tarifs énumérés en article 5 de la délibération du 21 septembre 2017 et d'approuver les nouveaux tarifs cités en article 2 de la présente délibération. Je vous fais grâce de la lecture complète de la nouvelle grille tarifaire, sauf si l'un d'entre vous me la demande.

Sachez enfin que ces tarifs seraient applicables, je vous l'ai dit, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. GEST : Merci mon cher collègue. Y a-t-il des questions ?

C'est un rapport important parce qu'évidemment il faut s'adapter aux évolutions de l'époque. Airbnb est un phénomène nouveau qui se développe à une vitesse très importante, mais qui est réglementé. Et notamment il faut rappeler à tout le monde que le principe d'Airbnb c'est de louer, par exemple, le logement que l'on possède quand on n'y habite pas, quand on est parti en vacances, etc. Aujourd'hui, il y a des locations sous l'angle d'Airbnb qui sont totalement illégales puisqu'il y a des gens qui achètent des immeubles, des appartements, etc., uniquement pour les louer sous la forme d'Airbnb.

Donc c'est la nécessité de réglementer, déjà d'appliquer la loi, et puis deuxièmement effectivement de faire en sorte qu'ils soient à concurrence égale avec le reste des propositions qui sont sur le marché.

C'est un phénomène totalement en développement dans le monde entier, mais comme d'habitude quand il y a un texte législatif, il y en a qui sont très forts pour le contourner et donc il faut faire en sorte de régler ces sujets-là. Donc là, le positionnement d'Amiens Métropole est destiné aussi à ce que ce soit très clair sur ce sujet.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - ZAC RENANCOURT. RENFORCEMENT ET REMPLACEMENT DE RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES. CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE. AVENANT N° 1.

MME FINET : Des travaux de renforcement de réseaux sont nécessaires pour assurer la desserte de la ZAC Renancourt. Ils font l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Amiens Métropole et Amiens Aménagement approuvée par délibération du 27 mai 2017.

Des modifications du projet relatif au réseau d'eaux usées impactent l'estimation initiale et génèrent un surcoût de 93 763 € H.T. Ce coût supplémentaire est pris en charge par Amiens Aménagement.

Il convient donc de passer un avenant à la convention en cours.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

M. GEST : Merci chère collègue.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

42 - GLISY. DESSERTE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU LOTISSEMENT DE LA ROSERAIE. MISE À JOUR DU PLAN DE ZONAGE. DEMANDE DE SUBVENTION. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME FINET : La collectivité a desservi l'ensemble des voies de la commune de Glisy en assainissement collectif en 2000, à l'exception des rues du lotissement "La Roseraie" alors en construction.

Le chantier étant terminé, la commune de Glisy et Amiens Métropole entendent maintenant réaliser les travaux de desserte en assainissement au sein de ce lotissement, pour un montant estimé à 439 000 € HT. Cette opération prévoit également la réfection d'une demi-chaussée estimée à 48 100 € que la commune de Glisy souhaite prendre à sa charge afin d'en assurer la cohérence.

Conformément à la législation en la matière, je vous propose d'accepter le fonds de concours versé par la commune de Glisy, à hauteur de 42,7 % du montant des travaux hors réfection et hors subventions, soit 140 400 €, pour la création d'un collecteur d'eaux usées rues des Hellébores, des Églantiers, des Aubépines, des Trémières, au lotissement dit de la Roseraie.

Je vous propose également d'approuver la convention de fonds de concours correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Enfin, il convient également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tout financement pouvant concourir à la réalisation de cette opération.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je le mets aux voix

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

43 - RUMIGNY. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. LANCEMENT DES ÉTUDES.

MME FINET : Faute de système d'assainissement collectif et en l'absence de projet de création de réseau collectif, les habitants de la commune de Rumigny sont équipés individuellement d'installations d'assainissement autonomes.

Le document d'urbanisme relatif au zonage d'assainissement des eaux usées stipule néanmoins que cette commune est dotée d'un système collectif.

Je vous propose donc de lancer les études nécessaires à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées concernant cette commune, et d'autoriser Monsieur le Président, d'une part, à déposer le dossier correspondant auprès de Monsieur le Préfet de la Somme, conformément à la législation en matière de délimitation des zones d'assainissement, et d'autre part, à solliciter l'ouverture de l'enquête publique et toute participation financière permettant de cofinancer ces études.

À noter que le coût de ces études est estimé à 35 000 € HT et que l'Agence de l'eau pourrait participer à hauteur de 50 %.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

44 - RÉALISATION D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA SELLE. PARTICIPATION FINANCIÈRE. CONVENTION.

MME FINET : Des travaux d'assainissement collectif et de construction d'une station de traitement sont entrepris, depuis 2015, par le syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Selle sur les communes de Bacouel, Plachy-Buyon et Prouzel et devraient s'achever en 2025.

Cette opération vise à préserver la ressource en eau et à garantir sa qualité dans la nappe de la Selle que la collectivité Amiens Métropole utilise pour le captage.

Les travaux de construction des réseaux s'élèveraient à 6 162 700 € et le coût des travaux pour la station de traitement à 1 818 520 €.

Dans ce cadre, je vous propose d'octroyer une subvention de 67 500 € au syndicat intercommunal, à titre exceptionnel, pour mener à bien cette opération.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette participation financière.

M. GEST : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Monsieur le Président.

Sur ce dossier, on s'est pas mal interrogés parce que la somme est relativement modeste, l'argument est bien troussé. Qui serait contre l'idée d'aider à protéger la ressource en eau ?

Mais c'est tout de même un précédent qui nous projette hors de nos compétences territoriales, ce syndicat d'assainissement pour trois communes. Je crois que c'est Bacouel, Plachy-Buyon et une autre dont j'ai oublié le nom, Prouzel. Il fait son travail dans sa compétence avec ses ressources. C'est donc une situation normale.

Pendant qu'Amiens Métropole oblige les communes à verser des fonds de concours sur des compétences qu'elles ne détiennent plus, elle-même va sortir de ses propres compétences pour financer une collectivité à l'extérieur de son territoire.

Les usagers de l'eau d'Amiens Métropole contribuent déjà à l'Agence de l'eau à qui revient en principe le rôle de cofinancer ce type d'investissement. On peut donc penser que l'on paye deux fois. Et pendant ce temps, nombre de nos communes ne disposent pas, ne disposeront pas d'assainissement collectif.

Alors à ce compte-là, moi, je propose et je vous demande peut-être même de réfléchir à ce qu'Amiens Métropole apporte un fonds de concours, par exemple, pour la réalisation du réseau de chaleur d'Amiens, qui est un investissement conséquent dont la contribution à la protection de l'environnement est évidente et qui est dans nos compétences pour le coup. Cela permettra de baisser les tarifs aux usagers du service de la chaleur.

Et puis comme vous avez, tout à l'heure, dit que je n'étais pas favorable aux fonds de concours, à ce qu'il y ait des règles du moins pour les fonds de concours, je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait effectivement des règles pour cette attribution et s'ils sont systématisés. Je pense qu'ils ne sont pas viables à sens unique mais qu'ils doivent admettre la réciprocité. C'est pour ça que je vous soumetts le dossier du réseau de chaleur amiénois qui est un investissement quand même considérable sur lequel la métropole ne s'est pas engagée.

Alors vous me direz que c'est un sujet de débat d'orientation budgétaire. C'est vrai que nous l'ouvrons depuis quelque temps. On sera sans doute amenés à en reparler à ce moment-là. En tout cas, c'est un sujet qui mérite notre attention. L'exemple là le prouve.

Il y avait eu l'exemple de la rue Catelas et de la rue Gresset à Amiens où Amiens devait financer la rue Catelas et payer toute seule la rue Gresset qui est dans le même axe. On voit exactement effectivement comment les usages de cet axe se réalisent. Je pense qu'il y a matière à débat.

M. GEST : Pas d'autre(s) question(s) ? Bien.

Monsieur LESSARD, c'est un débat que nous avons déjà eu la semaine dernière au conseil municipal, auquel Benoît MERCUZOT vous a apporté des précisions qui en fait sont très simples s'agissant des fonds de concours : il s'agit du règlement financier que nous avons passé entre toutes les communes d'Amiens Métropole.

Et s'agissant du dossier, puisqu'il faut revenir au sujet, c'est-à-dire le rapport 44, nous avons expliqué dans ce rapport les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à apporter une participation extrêmement modeste, sans commune mesure avec ce que pourraient coûter des travaux d'assainissement sur l'ensemble des communes qui n'en disposent pas encore à ce jour.

Nous avons estimé que nous avons, en tant qu'Amiens Métropole, en termes d'approvisionnement en eau, également intérêt à ce que nous ayons la possibilité de venir en aide à ce syndicat sur ce plan-là au niveau que vous avez vous-même qualifié de modeste.

Après, on peut éternellement débattre sur les modalités de mise en œuvre des fonds de concours, mais ce débat a eu lieu lorsqu'il y a eu la convention financière qui a été signée par l'ensemble des communes de l'agglomération.

Voilà ce que je pouvais vous répondre avant de mettre aux voix ce rapport.

ADOPTÉ

Observations :

M. ANGER, Mme LION-LEC et Mme BERGER se sont abstenus.

Mme ANNOOT, M. CARDON, M. LESSARD, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.

45 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM). COEFFICIENT DE MAJORATION.

M. MERCUZOT : Comme vous le savez sans doute, notre communauté d'agglomération perçoit la TASCOM depuis le 1^{er} janvier 2011, pour être précis.

Cette TASCOM est due par les établissements, quelle que soit leur forme juridique, qui ont une activité de vente au détail dont la surface est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € par an.

Au 1^{er} janvier 2018, comme vous le savez, six communes ont intégré la communauté d'agglomération et dans ce cas de figure la loi prévoit que l'EPCI doit délibérer sur le coefficient qu'elle souhaite appliquer à l'ensemble de son nouveau périmètre.

Il est donc proposé de maintenir le même coefficient que préalablement au 1^{er} janvier 2018, c'est-à-dire 1,10, ce qui nous rapportera... Non, je n'ai pas le montant, donc je ne vais pas le préciser, pardonnez-moi.

Je précise simplement qu'aucune surface commerciale ne remplissant les conditions (plus de 400 m², plus de 460 000 €) ne se trouve sur l'une des communes qui ont intégré notre communauté d'agglomération.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2019, de fixer le coefficient multiplicateur applicable aux montants de la taxe à 1,10.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

46 - SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE. DÉFINITION DES UNITÉS D'ŒUVRE ET MODALITÉS D'ACTUALISATION DES CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT.

M. RIFFLART : Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Amiens Métropole prend en charge les frais et dépenses de transports scolaires. Certaines communes disposent de moyens propres tandis que d'autres ont recours à un complément de service. Il convient donc de les indemniser.

Je vous propose donc d'abroger la délibération précédente du 6 octobre 2011 et d'approuver les bases de remboursement, c'est-à-dire la base de calcul, et les modalités d'actualisation comme indiqué dans l'annexe à la délibération qui vous a été communiquée.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

47 - AMIENS. CENTRE CULTUREL LÉO LAGRANGE. RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE "PICARDIE MAISON DES SCIENCES" 12 PLACE VOGEL. MISE EN COMMUNICATION AVEC LE CENTRE CULTUREL AFIN DE FACILITER LA CIRCULATION D'UN BÂTIMENT À L'AUTRE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DHONDT : Je vous propose d'autoriser le président à déposer toute demande d'autorisation administrative pour les travaux prévus dans le bâtiment 12 et 14 place Vogel à Amiens.

Il s'agit de travaux de mise en accessibilité, de créer un passage entre le 12 et le 14, de créer des sanitaires et de réaménager le rez-de-chaussée.

Il convient également d'autoriser le commencement des travaux.

M. GEST : Merci. Je pense qu'il n'y a pas de question sur ce dossier. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

48 - AMIENS. BIBLIOTHÈQUE LOUIS ARAGON. REMPLACEMENT DES MENUISERIES BOIS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

MME DEVÈZE : Je vous propose d'autoriser le président à déposer toute demande d'autorisation administrative pour les travaux de remplacement des menuiseries bois de la bibliothèque Louis Aragon. Il convient également d'autoriser le commencement des travaux.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

49 - AMIENS. MUSÉES. PROGRAMMATION CULTURELLE HORS-LES-MURS. PETIT CABINET DE CURIOSITÉS. CONVENTION TYPE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET CONVENTION SPÉCIFIQUE LIÉE AU PROJET SMARTPLACES.

MME DEVÈZE : Depuis 2012, les musées d'Amiens ont initié ce dispositif. Il s'agit d'une structure mobile qui permet d'exposer des œuvres au sein d'établissements scolaires par exemple, ou actuellement à l'hôpital Philippe Pinel.

Fort de son succès, les conventions-type de prêt d'œuvres formalisées jusqu'alors ne répondent plus aux spécificités du dispositif. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver et d'autoriser le président à signer la nouvelle convention-type pour le prêt du petit cabinet de curiosités et d'œuvres des collections des musées d'Amiens.

De plus, dans le cadre d'un projet européen Smartplaces, je vous propose également d'approuver, d'une part, le partenariat spécifique entre les musées d'Amiens, le collège Arthur Rimbaud qui présentera les œuvres du musée du Liechtenstein et, d'autre part, d'approuver et autoriser

Monsieur le Président à signer la convention tripartite à intervenir avec le Landesmuseum et le collège.

M. GEST : Merci ma chère collègue.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

50 - AMIENS. ZÉNITH D'AMIENS MÉTROPOLE. CONTRAT D'AFFERMAGE. AVENANT N°5.

MME DEVÈZE : Notre collectivité a confié à la SEM ZENITH d'Amiens Métropole l'exploitation du Zénith dans le cadre d'un contrat d'affermage en date du 1^{er} juillet 2014.

Le contrat signé prévoit en son article 19 « tarification des services », la possibilité pour le fermier de proposer à l'autorité délégante toutes modifications tarifaires qu'il estimerait nécessaires.

Le Zénith doit modifier les tarifs de sécurité afin de prendre en compte le coût des frais de déplacement des agents de la société.

Pour ce faire, un avenant au contrat actant les nouveaux tarifs et leur impact sur le CEPR doit être rédigé et approuvé par l'autorité délégante. C'est pourquoi, je vous propose d'approuver les tarifs en autorisant le président à signer l'avenant n°5.

M. GEST : Merci ma chère collègue.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

51 - ASSOCIATION JARDINS PAYSAGERS DES HAUTS-DE-FRANCE ET DES HORTILLONNAGES. MANIFESTATION « ART, VILLES ET PAYSAGE » 2018. SUBVENTION. CONVENTION.

MME DEVÈZE : Dans le cadre de l'édition 2018 du festival « Art, villes et paysage », je vous propose d'accorder une subvention de 20 000 € à l'association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages.

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le président à la signer.

Je vous précise également que cette manifestation était gérée auparavant par la Maison de la culture et qu'elle est désormais portée par cette association, et qu'au 30 août, il y a eu plus de 30 000 visiteurs. C'est en nette augmentation par rapport à 2017.

Art, villes et paysages s'achèvera le 21 octobre.

Je vous indique également que cette somme est destinée à l'achat de barques et de moteurs qui nécessitent un renouvellement régulier.

M. GEST : Moteurs électriques, j'espère Madame. Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT. ANNÉE 2018. CONVENTION.

MME DEVÈZE : Dans le cadre de l'organisation du festival "Les rendez-vous de la Bande Dessinée", je vous propose d'accorder une subvention d'investissement de 65 000 € à l'association On a Marché sur la Bulle afin de l'accompagner dans la confection de cimaises et de mobiliers spécifiques.

Vous le savez, cette manifestation avait lieu auparavant à l'université de Picardie Jules Verne. Elle a eu lieu cette année à la halle Freyssinet. Vous avez déjà pu voir les éléments de scénographie dont on parle. Il y a eu plus de 13 000 visiteurs cette année, donc c'est un chiffre record pour l'association.

J'indique également, parce que ce n'est pas toujours très connu, que c'est le premier festival de France pour le nombre d'auteurs invités et également le premier festival de France pour le travail qui est fait avec le jeune public.

Là, il s'agit d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention de versement de subvention pour cette opération. La scénographie est également réutilisable pour d'autres manifestations.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

53 - ATELIERS JEUNESSE THÉÂTRE ET MUSIQUES ACTUELLES. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME.

MME DEVÈZE : Deux ateliers de découverte artistique s'adressant spécifiquement aux jeunes en dehors du temps scolaire sont mis en œuvre à la fois par le service culture et le service jeunesse de la ville d'Amiens.

L'objectif premier de ces deux ateliers musiques actuelles et théâtre est de favoriser l'émancipation des jeunes de notre territoire ainsi que leur accès à la culture à travers la découverte des arts et de la pratique artistique.

C'est pourquoi, je vous propose d'autoriser le président à solliciter les financements auprès du conseil départemental de la Somme.

M. GEST : Pas de question(s) ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

54 - BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLÉ. SOCIÉTÉ DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (ADAGP). CONVENTION D'USAGES NUMÉRIQUES.

MME DEVÈZE : Dans le cadre de leurs activités, les bibliothèques d'Amiens Métropole sont amenées à utiliser divers supports de communication dématérialisés, illustrés pour partie d'œuvres du répertoire de la société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec celle-ci et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas d'observation(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**55 - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS.
INTÉGRATION DU CONSEIL RÉGIONAL HAUTS DE FRANCE ET RÉVISION DES STATUTS.**

MME DEVÈZE : La région Hauts-de-France a fait part de son intention de devenir membre de l'EPCC Maison de la culture. Il y a donc lieu de modifier les statuts en conséquence.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'intégration de la région Hauts-de-France dans l'EPCC Maison de la culture d'Amiens et d'adopter les nouveaux statuts.

Il convient également d'autoriser le président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

M. GEST : C'est une excellente nouvelle que l'arrivée de la région dans l'établissement public culturel qu'est la Maison de la culture parce que ça n'est pas qu'une simple adhésion ; c'est aussi 500 000 € de la région qui viennent abonder la Maison de la culture et c'est très bien que sur le plan financier, la région fasse son retour alors qu'il y a quelques années manifestement elle avait souhaité mettre un terme à la relation avec cet établissement.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

M. HADOUX : Dans la précédente convention, le premier mandat du directeur était fixé à 3 ans. Dans cette nouvelle convention de 2018, on l'a modifié et il est désormais de 5 ans alors que le mandat du président est resté à 3 ans.

Le mandat à 5 ans pour le directeur de la Maison de la culture me semble quelque peu hasardeux dans la mesure où on n'est pas du tout certain des qualités du directeur. Je ne dis absolument pas ça pour Monsieur DRÉANO, mais je le dis pour tout directeur. Il s'agit d'une convention globale. C'est hasardeux dans la mesure où on ne peut se séparer du directeur que pour faute grave. Or, si un directeur ne remplit pas la salle, si les spectacles ne sont pas de qualité, tout ça est subjectif. Précisément, on ne pourra pas invoquer la faute grave et on ne pourra pas licencier ce directeur qui ne correspond pas.

Donc moi, je pense que le premier mandat à 3 ans et les suivants à 3 ans, d'ailleurs il n'y a pas de limite, était parfait. Aujourd'hui, on prend un risque à nommer un directeur sur un premier mandat, encore une fois quel que soit le directeur, à 5 ans. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. GEST : Attendez qu'on vous ait répondu avant de choisir votre vote.

En vérité, il s'agit d'une demande de l'État dans ce domaine. Je vous rappelle que nous ne sommes pas les seuls gestionnaires de l'EPCC. Nous partageons cette responsabilité avec l'État,

demain aussi avec la région. La DRAC d'ailleurs assiste à chacune des réunions du conseil d'administration.

Il peut effectivement advenir qu'il y ait des problèmes avec n'importe quel directeur de n'importe quelle structure. Dans ce cas-là, on est toujours amené à envisager d'autres solutions qui permettent de régler ces situations.

S'agissant de Monsieur DRÉANO, je n'ai à ce jour vraiment aucune raison de m'inquiéter sur la façon dont il dirige l'établissement et la façon surtout dont il sait aussi collaborer avec l'ensemble des directeurs de toutes les instances culturelles d'Amiens. Il y a un excellent climat actuellement avec tout le monde, que ce soit avec le cirque, que ce soit avec la Comédie de Picardie, alors que ça avait complètement disparu, que ce soit avec le conservatoire, le Safran, etc.

Donc aujourd'hui, je pense que Monsieur DRÉANO accomplit sa mission maintenant depuis pratiquement un an, enfin 9 mois. On jugera demain soir de l'ouverture de la saison. Je peux vous dire que les réservations sont supérieures à ce qu'elles étaient l'année dernière à la même époque.

Évidemment s'il y avait un sujet... Ce sont des sujets qui se traitent de toute façon soit parce qu'il y a une faute grave évidemment, soit évidemment lorsqu'on a des problématiques, par exemple, sur la programmation. Ça n'interdit pas d'entrer en discussion avec l'intéressé.

Mais encore une fois, ce passage de 3 à 5 ans a été sollicité par les représentants de l'État.

J'espère ainsi vous avoir convaincu. Non ? Écoutez, vous me décevez vraiment !

On va mettre aux voix quand même.

ADOPTÉ

Observations :

M. HADOUX s'est abstenu.

56 - MAISON DU THÉÂTRE. COMPAGNIES ET/OU ASSOCIATIONS DE THÉÂTRE. MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX. CONVENTIONS. ANNÉE 2018 - 2019.

MME DEVÈZE : Si vous me le permettez, Monsieur le Président, comme c'est le dernier dossier que j'ai le plaisir de présenter, à l'issue du vote, si vous en êtes d'accord, je ferai un bref bilan à la fois des Journées du patrimoine et de la saison estivale.

M. GEST : Bien sûr !

MME DEVÈZE : Merci.

Pour la Maison du Théâtre, je vous propose de mettre gracieusement à disposition des compagnies et/ou associations de théâtre listées dans la délibération des locaux administratifs situés au sein de la Maison du Théâtre.

Il convient d'approuver les conventions de mise à disposition de locaux correspondantes.

Le montant total estimé de ces aides en nature s'élève à 18 950 €.

Je vous propose d'autoriser le président à signer ces conventions.

Pour mémoire, il s'agit des compagnies Art tout chaud, Théâtre du Lin, Issue de secours, la Compagnie Papavéracées et Kollektiv Singulier.

M. GEST : Merci.

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : Nathalie, pour le point sur les fréquentations de l'été.

MME DEVÈZE : Dans le cadre de la programmation estivale Un été à Amiens, nous avons organisé cette année trois séances de cinéma en plein air au parc Saint-Pierre fin août et à parité trois séances dans les communes de Creuse, Poulainville et Rivery.

Il y a eu un réel succès public cette année et on s'en félicite avec des séances à plus de 600 spectateurs au parc Saint-Pierre ; à Creuse, 200 personnes. À Poulainville, en raison du mauvais temps, il y avait un peu moins de monde, mais il y avait quand même près de 100 personnes et plus de 200 personnes à Rivery.

On a une nouvelle formule cette année, puisque la soirée commence par un apéritif en musique et puis un pique-nique et une séance de cinéma en plein air.

Cardonnette s'est déjà inscrite pour 2019. Si d'autres communes souhaitent accueillir une séance de cinéma en plein air l'année prochaine, n'hésitez pas à me contacter.

Également un bilan positif pour les Journées européennes du patrimoine du week-end dernier, puisque plus de 80 sites étaient ouverts et les différents lieux ont accueilli 43 156 visiteurs, plus de 1 300 dans les communes, notamment 220 pour Querrieux, 160 à Creuse, 143 à Bertangles, donc un succès à la fois dans les communes et dans la métropole. Et pour la métropole, j'ai également quelques chiffres à vous donner, puisque sur le week-end, il y a eu plus de 4 000 personnes au parc zoologique, plus de 5 500 personnes à la cathédrale, 2 627 à la maison de Jules Verne. Donc il y a eu un réel succès de ces journées, notamment aussi à la préfecture qui était ouverte, et le musée de Picardie, bien que fermé pour travaux, accueillait le public et la présence de FRACO a contribué à ce succès. Et puis pendant le week-end, il y a eu 7 300 personnes pour Chroma.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Nous allons passer maintenant aux rapports sportifs.

57 - AMIENS. CRÉATION D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DUFLOT : Des travaux d'installation d'une structure artificielle d'escalade comprenant un mur, un sol souple et une grille de protection dans la halle du Parc du Grand Marais ont été réalisés.

Je vous propose donc de régulariser ce dossier en autorisant Monsieur le Président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires.

D'ailleurs, on ne peut que se féliciter de l'utilisation de ce mur qui a connu au cours de cet été un réel succès. D'ailleurs, il a été inauguré ce week-end. Il y avait déjà de nombreux jeunes présents, le club de Rivery Amiens Escalade qui l'a animé régulièrement également au cours de cet été, ainsi que les éducateurs qui montrent bien tout l'intérêt qu'il y a sur la construction de ce nouvel équipement sportif qui vient donc encore une fois étayer l'offre sportive sur la métropole.

Cette opération a été financée sur les crédits de l'enveloppe « travaux structures SPORTS » pour un montant de 80 000 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

58 - AMIENS. SITE GUEGAN. BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE. ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver la mise à disposition, au profit de la Ligue de football des Hauts-de-France, par bail emphytéotique de droit commun, d'une partie du rez-de-chaussée de la « tribune » du site Guegan.

C'est la deuxième partie en fait d'une délibération qui était passée déjà dans cette instance il y a à peu près un an, où on avait mis à disposition justement de la Ligue des Hauts-de-France de football les terrains de tennis en rentrant à droite, ainsi que le terrain synthétique qui sera complètement réhabilité par la Ligue des Hauts-de-France de football.

Moi, je tiens quand même à préciser que c'est un dossier important puisqu'on est quand même sur un espace sportif de qualité en cœur de ville et nous avons quelques ligues qui ont été quand même séduites par le projet ambitieux sportif qui est conduit depuis 2014 et qui nous font confiance. Et là c'est une belle démonstration avec la réalisation de ce centre technique dont les débuts de construction sont prévus sur début novembre avec une ouverture en fin d'année 2019.

On a vraiment un site ici exceptionnel avec les espaces dédiés au tennis, le boulodrome, qui sont plutôt pilotés par l'ASPTT, et ce centre technique qui vient compléter le centre de formation en face duquel d'ailleurs il y a un nouveau terrain synthétique qui a été construit, qui permet également d'embellir ce stade, terrain synthétique qui a été d'ailleurs complètement financé par le club de l'ASC.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

Je dois dire qu'il y a deux ligues avec qui nous avons un vrai partenariat, c'est d'une part le foot et d'autre part le tennis, et deux autres ligues qui ont quand même décidé de mettre leur siège social à Amiens, le judo et le hockey sur glace. Vous me direz que le hockey sur glace, c'était un minimum, mais il faut savoir que les autres ont choisi Lille ou d'autres villes du Nord, mais principalement Lille, alors que je rappelle que la direction d'État est normalement à Amiens.

Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

59 - AMIENS. SITE STATION D'ÉPURATION SAINT-MAURICE. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK COUVERT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DUFLOT : Là effectivement, c'est la première délibération d'une très forte attente de la jeunesse amiénoise. À l'heure où on parle des assises, aujourd'hui et demain, de la jeunesse, c'est vrai que ça fait partie des attentes de cette jeunesse amiénoise et métropolitaine depuis très longtemps d'avoir un skatepark couvert dans notre cité.

Je vous invite ici à autoriser le président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'un skatepark couvert sur le site de l'ancienne station d'épuration Saint-Maurice à Amiens.

Pour information, le coût estimé de cette opération sera de 450 000 € avec un skatepark couvert d'environ 1 500 m².

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

60 - AMIENS. STADE CHARASSAIN. CONSTRUCTION DE VESTIAIRES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLOT : Dans le cadre du projet de construction de vestiaires au stade Charassain à Amiens, je vous propose d'accepter le versement, par la ville d'Amiens, d'un fonds de concours d'un montant de 125 694 € et d'approuver la convention fixant les modalités de versement de ce montant.

Je vous propose également d'autoriser le président à signer cette convention.

Le coût global de cette autorisation s'élève à 502 775 € TTC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme LION-LEC, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

Mme BERGER et M. ANGER, absents de la salle au moment du vote, n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Vous nous présentez 61, 62, 63 d'un seul coup cher collègue ?

M. DUFLOT : Si vous le souhaitez puisque ce sont des autorisations administratives. Donc on peut traiter les trois dossiers conjointement.

61 - AMIENS. STADE CHARASSAIN. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE VESTIAIRES SPORTIFS SUR LE STADE DE RUGBY. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DUFLOT : Pour le point 61, il s'agit de réaliser des travaux de fourniture et d'installation de vestiaires sportifs sur le stade de rugby Charassain à Amiens. On vient de l'évoquer.

Sur le point 62, l'autorisation concerne la construction d'un local de chaufferie pour l'entretien de la pelouse naturelle renforcée ou pelouse hybride du stade de la Licorne à Amiens.

Et enfin le point suivant, donc le point 63, c'est l'installation de vestiaires sportifs modulaires au stade Michelet dit des Carmiers, là où joue le club des Portugais d'Amiens, situé à Amiens, en face du tennis club d'Amiens Métropole. À titre informatif, le coût de cette opération est estimé à 217 775 € et la ville d'Amiens participerait à travers un fonds de concours de 46 800 €.

Pour ces dossiers, il y a lieu d'autoriser le commencement des travaux sans plus attendre.

M. GEST : On va séparer les votes.

Il y a peut-être une question. Pardon, Monsieur LESSARD avait l'intention de poser une question, non ?

M. LESSARD : Oui, sur le point 62.

M. GEST : Je vais faire voter le 61, si vous le voulez bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

62 - AMIENS. STADE DE LA LICORNE. CRÉATION D'UN LOCAL CHAUFFERIE POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE NATURELLE RENFORCÉE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. GEST : Monsieur LESSARD pour le point 62.

M. LESSARD : Avec un clin d'œil, je voulais constater avec plaisir que nous continuons de nommer notre stade « Stade de la Licorne ». Après tout, notre collectivité n'a pas signé de contrat avec un établissement bancaire bien connu et notre assemblée n'a pas donné son accord à un changement de nom, comme vous vous y étiez engagé en mai dernier. Or, il semble que nous ayons été doublés pendant l'été. Donc moi, je dis effectivement oui en appuyant pour garder le nom de la Licorne dans nos délibérations.

M. GEST : Monsieur LESSARD, je m'attendais à votre question.

Nous avons soumis à l'assemblée, au mois de mai, dans les décisions du président, la convention qui régit maintenant les relations entre le club de l'Amiens SC professionnel et Amiens Métropole. Dans cette convention, dont on a pris acte, il est prévu effectivement que le club soit autorisé à ce qu'une entreprise donne son nom au stade.

Il y avait deux conditions : la première, c'était que ce nom reste associé au terme « La Licorne » et deuxièmement, que nous soyons sollicités avant sur le nom de l'entreprise choisie.

J'ai sous les yeux la lettre du mois de juillet de l'Amiens Sporting Club qui me propose effectivement que le stade se dénomme « Stade Crédit Agricole La Licorne ». Donc s'agissant d'accoler « La Licorne » à l'entreprise, c'est réalisé. Et par ailleurs, s'agissant de l'entreprise en question, c'est une entreprise régionale qui a son siège social à Amiens, qui a ramené une centaine de salariés de Beauvais à Amiens, qui est engagée dans la vie locale depuis bien longtemps et qui donc ne me paraissait pas poser un problème majeur.

Sauf à ce que bien sûr vous soyez choqué qu'une banque, un représentant du capitalisme, soit l'entreprise choisie pour dénommer le stade. Moi, pas, Monsieur LESSARD, parce que j'estime que voilà là une entreprise qui joue un rôle fondamental dans le département et à Amiens, et donc je me réjouis que le club ait pu négocier une participation financière conséquente pour donner un nom à ce stade.

Reprenez le mot-à-mot de notre séance du mois de mai où vous m'aviez posé la question : je ne vous ai jamais dit qu'on en débattrait. Non. Je vous ai dit qu'on en parlerait. On en parle.

Maintenant, je vais vous dire une chose : je m'attendais à votre intervention et je me suis dit : Monsieur LESSARD, c'est un homme honnête. Oui, je vous respecte beaucoup, Monsieur LESSARD, parce que d'abord vous avez des convictions bien trempées et moi je préfère les hommes de conviction plutôt que ceux qui n'ont pas de colonne vertébrale. On peut en connaître ici ou là. Il se trouve qu'à ce titre-là, je vous respecte toujours et je pensais qu'en me posant cette question-là, vous alliez me dire en même temps : écoutez, je vais faire amende honorable parce que tous les dégâts que vous êtes obligés de rattraper et de réparer, c'est vrai, *mea culpa*, on a une part de responsabilité.

Dans le fait qu'aucun crédit pendant 6 ans n'ait été concerné par La Licorne ou plus exactement que La Licorne n'ait pas été concernée, dans le fait que vous m'avez aujourd'hui obligé à fermer la piscine Vallerey parce que, là encore, une étude datant de 2011 révélait un montant de travaux élevé certes, mais que vous avez immédiatement, comme les suites de toutes les études que vous faisiez sur la situation des bâtiments d'Amiens Métropole et notamment des bâtiments sportifs, reléguée au rayon des choses qui n'auraient pas de suivi et de suite, et qui a fait qu'aujourd'hui, si vous voulez, je vous emmène dans les sous-sols de la piscine Vallerey pour vous montrer dans quel état vous l'avez laissée, en annonçant dans le même temps qu'il y avait une quatrième piscine en constitution où vous n'aviez trouvé qu'un terrain et un nom sans jamais définir un projet, sans un seul crédit attaché à ce domaine. Et si vous voulez que je vous donne la liste des équipements sportifs dans lesquels...

Oui, vous permettez ! Jusqu'à présent, j'ai été très gentil avec vous ! Très gentil ! Mais maintenant ça suffit ! Parce que, encore une fois, nous sommes dans une situation où nous avons investi énormément d'argent parce que vous n'avez pas été capables d'assumer les responsabilités d'un propriétaire vis-à-vis de son patrimoine.

Et donc le jour où vous me direz, Monsieur LESSARD : c'est vrai, on a fauté là-dessus. Mais après tout, toute faute qui est avouée est à demi pardonnée. Et puis je ne vais même pas dire à demi, moi, je vais vous dire : je vous pardonnerai totalement. Seulement, jamais vous n'avez fait amende honorable et au contraire vous nous donnez des leçons !

Alors vous savez, moi, si vous voulez, je n'ai pas terminé et c'est moi qui dirige les débats.

Et je vais vous dire une chose : depuis 4 ans, nous n'arrêtons pas d'accumuler les crédits d'investissement pour réparer ce qui n'a pas été fait antérieurement ! Voilà la réalité. Les problématiques que nous avons dans tous les domaines, sur les équipements sportifs, pour lesquels vous aviez fait un audit. Voilà votre résultat de travail : un audit en 2013 qui n'a été suivi d'aucun effet. Oui, c'était tard, vous me direz, après vous avez été battus et ça, vous n'avez jamais compris pourquoi. Moi, je vous dis : la réalité de ce qu'on constate depuis 4 ans, c'est ça.

Alors jusqu'à présent, j'ai été très cool, mais après avoir dû prendre en plus cet été la décision de fermer la piscine Vallerey dont les plages sont soutenues par des étais depuis 6 ans, je pense que

vous gagneriez à faire preuve d'une totale humilité parce que quand on s'est trompé, la première chose à faire, c'est de le reconnaître et puis après on pose des questions.

Pour revenir sur la question du stade de La Licorne, je vous ai dit clairement : effectivement dans la convention on a donné l'autorisation au club d'avoir une rentrée d'argent supplémentaire. Et si on fait ça, c'est aussi parce qu'on protège les finances de la collectivité parce que figurez-vous que maintenant on ne paye plus le fonctionnement, on ne paye plus la maintenance, on a augmenté le montant de la location du stade. Voilà les décisions qu'on a été amenés à prendre. Mais il faut aussi permettre au club de faire des recettes. Donc ça, ça a été autorisé.

J'ai été sollicité au mois de juillet pour un effet dès le début de la saison. Il va de soi qu'à partir du moment où ça n'était absolument pas quelque chose de critiquable, le nom de l'entreprise qui a été choisie, j'ai donné mon accord pour que ce soit le Stade Crédit Agricole La Licorne. Ça sera officialisé et marqué, estampillé à partir du mois d'octobre, et personnellement je n'ai vraiment absolument rien à redire là-dessus parce que je suis très fier des efforts que nous avons faits, nous, non seulement sur le stade, mais les risques que nous avons pris pour soutenir le club qui aujourd'hui est en Ligue 1 pour la deuxième saison, qui fait parler d'Amiens quasiment au quotidien. C'est pour ça qu'on a décidé de faire ces efforts ! Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je vous attendais au tournant, Monsieur LESSARD. Je vous attendais au tournant parce que de temps en temps, il faut savoir reconnaître qu'on a fauté et vous avez fauté par manque d'investissements dans l'ensemble du patrimoine d'Amiens Métropole.

Voilà ce que je voulais vous dire au passage et je vais mettre aux voix maintenant le rapport.

Écoutez, je vous donne la parole parce que, comme je vous ai dit au préalable, je suis courtois avec vous parce que je respecte votre travail et votre façon de faire. Mais très franchement, je pense que vous feriez bien de tenir compte de ce que je viens de vous dire en matière d'humilité sur ce qui est le résultat de 6 années de carence en matière d'investissement !

M. LESSARD : Monsieur le Président, j'ai commencé mon intervention en disant que c'était un clin d'œil et je ne suis pas intervenu sur le fond. Donc vous ne connaissez pas mon avis sur ce qu'a fait l'ASC vis-à-vis de la convention qui a été signée et que je respecte parce que je rappelle qu'en 2012, la convention précédente, j'ai pas mal contribué à la mettre sur pied. On était déjà dans cette logique-là. Simplement, c'est l'engagement de consulter l'assemblée que je regrette, qui n'a pas été suivi.

M. GEST : Ça n'a pas été ce que j'ai dit, Monsieur LESSARD. Vous m'avez mal compris, mais reprenez le mot-à-mot de la réunion.

M. LESSARD : J'avais le sentiment que vous nous aviez dit : oui, on en reparlera et vous n'étiez pas opposé à ce que l'assemblée donne son avis. Dont acte, ça ne s'est pas fait.

Seulement là vous vous mettez en colère pour une situation dont je regrette qu'en 6 ans on n'ait pas pu faire autant que ce qui n'avait pas été fait en 18 ans, les années précédentes, quand même ! Parce que je rappelle qu'en 2000, la métropole a pris tous les équipements sportifs à sa charge et que ça a évidemment des conséquences.

Si vous avez aujourd'hui un programme d'investissement, c'est bien parce qu'il y a eu cette étude qui montrait qu'il y avait effectivement 10 % du patrimoine qui devait être réinvesti. Le patrimoine était évalué à 350 millions. Il y avait effectivement dans cette étude 35 millions de travaux à faire

sur les gros équipements : le Coliseum, Vallerey et le stade de La Licorne. On le savait, vous l'avez trouvé en arrivant.

Effectivement en 2013, il fallait programmer la suite. Je suis désolé mais on n'a pas fait la suite. Alors ça vous revient, mais il ne faut pas nous mettre quand même la responsabilité sur une dégradation qui a eu lieu. Ça fait 4 ans que vous êtes maintenant aux affaires tout de même, donc c'est normal que vous fassiez à un moment donné votre travail.

Des investissements sur La Licorne, il n'y en a pas eu en 6 ans ? Je peux vous assurer qu'on a suivi ça de près. Il y a eu une pelouse qui a été changée. Rappelez-vous la pelouse dans quel état elle était ! Il y a des panneaux d'affichage qui ont été achetés et ils sont encore en place d'ailleurs. Alors pour le reste, il y a eu effectivement des malfaçons au départ qui ne nous sont pas imputables. Il y a dans votre équipe des gens qui étaient déjà aux affaires à ce moment-là.

Donc moi, je ne veux pas m'énerver autant que vous, mais il ne faut pas nous dire qu'en 6 ans il aurait fallu faire autant qu'en 24. Ce n'est pas possible. Alors moi, je n'ai pas d'arrogance là-dessus. J'estime qu'on a fait effectivement ce qu'il fallait pour obtenir un état des lieux et cet état des lieux permet aujourd'hui de faire des choix et d'investir. On ne critique pas les choix d'ailleurs. Les délibérations, on les vote sur les équipements sportifs. On est d'accord. On ne vote pas votre budget en général, mais ça, je dirais que c'est la règle.

Donc non, je trouve que là vous débordez un petit peu du propos. Vous connaissez mon intérêt pour les questions sportives. Je fais partie de la commission des sports, j'y intervins. Vous pouvez lire mes interventions. J'estime être constructif et pas arrogant du tout.

Il est évident que j'avais, moi, le sentiment, d'ailleurs à la lecture de cet audit qui a été très bien fait et qui mérite d'ailleurs d'être mis à jour... C'est ce que nous avait conseillé le cabinet qui était des Québécois, il me semble. On avait effectivement la conscience qu'il y avait beaucoup à investir sur le mandat suivant. On ne le fait pas le mandat suivant ; c'est vous qui le faites.

M. GEST : J'aurais pu vous dire tout de suite que vous avez débuté le mandat en 2008 et que l'audit, vous pouviez le faire en 2008. Là en le faisant en 2013, c'est clair que quoi qu'il arrive, vous ne pouviez rien faire sur le mandat.

Mais il se trouve que véritablement depuis 4 ans, regardez tous les investissements que nous avons dû faire et qui à la limite ne se voient pas parce que c'est simplement remettre en état un patrimoine qui s'est détérioré. Alors ce n'est pas la peine de remonter à Jésus Christ le Père pour savoir qui a fauté. Vous avez eu la responsabilité pendant 6 ans. Nous depuis 4 ans, on n'arrête pas d'investir pour réparer.

On va samedi encore présenter le stade Moulouquet. Vous voulez qu'on vous montre les photos de l'état du stade Moulouquet ? Moi, je préférerais, si vous voulez, utiliser cet argent-là pour bâtir des éléments nouveaux, des stades supplémentaires, des gymnases supplémentaires. Non, on est obligés de réparer, de réparer, de réparer.

Donc voilà pourquoi je voulais vous dire que franchement faites preuve d'humilité. On a aujourd'hui un stade qui est neuf. Oui, c'est bien. Vous avez le droit de le dire. D'ailleurs, comme vous dites, vous votez les délibérations. Heureusement qu'il y a les fonds de concours, sinon vous auriez voté 100 % des rapports ! Donc vous seriez presque obligés de voter après le budget parce que sinon on ne comprend plus.

Mais il se trouve que là vous avez noté que le stade était remis à neuf et qu'il y avait beaucoup de choses à faire. Moi, je ne vous fais porter aucune responsabilité sur ce qui est arrivé un jour de mois de septembre 2017. Je vous parle du reste, moi.

Je vous dis : j'attendais votre question. Je n'ai pas été déçu. J'espère que vous non plus.

On était sur le 62 qui avait a priori une problématique assez légère : création d'un local chaufferie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

63 - AMIENS. STADE MICHELET, DIT DES CARMIS. INSTALLATION DE VESTIAIRES MODULAIRES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. GEST : Là il y a un fonds de concours, donc je suppose que c'est le même vote. D'accord !

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

ADOPTÉ

64 - DURY. RÉFECTION DE LA TOITURE DES COURTS DE TENNIS COUVERTS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLLOT : Dans le cadre de la réfection de la toiture des courts de tennis couverts de Dury, je vous propose d'accepter le versement, par la commune, d'un fonds de concours d'un montant de 50 000 € et d'approuver la convention fixant les modalités de versement de ce montant.

Je vous propose également d'autoriser le président à signer cette convention.

À titre d'information, le coût global de cette opération s'élève à 200 000 € TTC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

M. GEST : Oui, Monsieur MERCUZOT ?

M. MERCUZOT : Je voudrais juste me demander qui du vent ou de la girouette a tourné parce que je me rappelle qu'il y a 5 ans, à propos de la construction d'un tennis dans la commune de Dury, c'est un fonds de concours, cette fois, qui avait été demandé par la métropole, mais un fonds de concours de 50 %. C'était juste pour mémoire. Je vous remercie.

65 - GLISY. INSTALLATION D'UN CLUB-HOUSE MODULAIRE SUR L'ENCEINTE DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. DUFLOT : C'est à nouveau une autorisation administrative – donc en plus de rénover, on construit également – pour les travaux d'installation d'un club-house modulaire sur l'enceinte du stade municipal de Glisy. À noter que le coût de cette opération serait de 114 528 € TTC.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

66 - LONGUEAU. TRANSFORMATION DU TERRAIN STABILISÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLOT : C'est un point cher à Madame le Maire de Longueau. Si vous êtes allée, Madame le Maire, sur la plaine des sports, la construction a commencé depuis 2 semaines.

Afin de permettre la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique au stade de Longueau, dont le montant des travaux serait de 875 000 €, un fonds de concours de la commune de Longueau d'un montant de 200 000 € est proposé.

Il convient donc d'approuver le versement de ce fonds de concours et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui.

M. MAQUET : Merci Monsieur le Président.

J'espère que la réponse ne sera pas aussi cinglante après le débat que je viens de voir et entendre surtout. Mais ce n'est pas une question ; c'est une constatation. Merci.

J'avais une petite idée, bien sûr on est dans l'humour noir, concernant le terrain synthétique. On aurait pu patienter quelques mois puisqu'on aurait eu l'usine EUROVIA juste devant le terrain synthétique. On aurait pu avoir du bitume à bas coût ainsi que le transport puisqu'il y a 200 mètres entre la centrale EUROVIA et le terrain synthétique.

Voilà une suggestion à des fins de baisser la facture de fonds de concours et également la facture pour la métropole.

Merci.

Par contre, je tiens à vous remercier pour votre position devant la presse concernant cette usine et même cette réflexion : la récré est finie. Merci.

M. GEST : Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour. J'ai bien compris le ton humoristique que vous avez pris pour évoquer le rapport qui nous intéresse et sur lequel on va rester. Donc, je mets aux voix ce rapport.

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

M. GEST : Je dois dire que c'est effectivement un dossier très attendu des footballeurs du club de Longueau, qui est le premier club en nombre de licenciés de l'agglomération, devant le club d'Amiens.

67 - PONT-DE-METZ. CRÉATION DE DEUX VESTIAIRES ET DE SANITAIRES AU GYMNASSE DE ROLLER HOCKEY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DUFLOT : Si Longueau avait attendu 20 ans pour avoir son terrain synthétique, ça ne fait peut-être pas 20 ans pour Pont-de-Metz, mais ça fait également très longtemps que le club attend la création de deux vestiaires et sanitaires au gymnase de roller-hockey.

Je vous propose d'approuver le versement par la commune de Pont-de-Metz d'un fonds de concours de 69 600 € pour la création de deux vestiaires et de sanitaires au gymnase de roller-hockey.

Il convient d'approuver la convention de fonds de concours entre la communauté d'agglomération Amiens Métropole et la commune de Pont-de-Metz et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur Pont-de-Metz ? Pas de problème pour le roller hockey ?

ADOPTÉ

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

68 - BLANGY-TRONVILLE. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ACCESSIBILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. GUÉANT : Je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser le président à déposer toute demande d'autorisation administrative concernant la réalisation des travaux d'accessibilité de la bibliothèque de Blangy-Tronville, travaux qui concernent autant l'intérieur des locaux que l'accessibilité extérieure.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

69 - PÔLE MÉTROPOLITAIN. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Je passe au rapport 69, qui est une désignation de représentants au pôle métropolitain, Madame Annie VERRIER m'ayant fait part de son souhait d'être remplacée dans cette structure. Je vous propose la candidature d'Olivier JARDÉ pour la remplacer.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur ANGER.

M. ANGER : Le pôle métropolitain, on l'a déjà dit ici, est important pour l'avenir du territoire, comme d'ailleurs sont importantes des opérations comme la Vallée Idéale ou la SEMOP. Et dans aucun de ces cas, alors qu'il s'agit de l'avenir d'Amiens, l'opposition n'est représentée.

Il y a un vrai problème de démocratie locale parce qu'effectivement il s'agit bien de l'avenir de notre ville.

Donc pour cette raison, nous voterons contre la désignation du représentant.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

ADOPTÉ

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, Mme BERGER, Mme LION-LEC, M. ANGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE et M. HADOUX ont voté contre.
M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.*

70 - VŒU ET QUESTION ORALE

M. GEST : Nous arrivons au point 70. Il s'agit d'un vœu et d'une question orale.

Tout d'abord le vœu. Je donne la parole à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Concernant ce vœu dont je vais vous donner lecture, il a déjà été lu une première fois lors du conseil municipal d'Amiens, donc on va reprendre exactement le même texte si vous le voulez bien.

Chaque jour, plusieurs milliers de voyageurs empruntent la liaison ferroviaire Amiens/Paris principalement pour des raisons professionnelles.

La qualité de cette liaison Amiens/Paris demeure l'une des plus mauvaises de France, le temps de parcours s'étant dégradé sur les 50 dernières années : Amiens s'est donc éloignée de Paris.

La SNCF a certes engagé des travaux sur la voie ferrée. Ceux-ci servent trop souvent d'explications et masquent la mauvaise qualité de la prise en compte des voyageurs. Cette mauvaise prise en charge est due à des problèmes d'organisation de l'entreprise, d'insuffisance de personnel (en particulier de conducteurs) et de la défaillance de la maintenance préventive du réseau comme des matériels roulants.

L'absence de respect des horaires et des voyageurs est insupportable pour ceux qui peuvent passer plus de 4 heures quotidiennes dans le transport, tout comme pour ceux qui voyagent entre Amiens et Paris pour des rendez-vous professionnels.

La qualité de la liaison Amiens Paris constitue de ce point de vue une priorité pour l'attractivité résidentielle comme économique d'Amiens et de sa métropole.

Cette qualité concerne la grille horaire, le temps de parcours, le confort des usagers mais surtout la ponctualité.

Elle doit faire l'objet de mesures urgentes.

C'est pourquoi, constatant la dégradation inquiétante de la liaison ferroviaire Amiens/Paris maintes fois dénoncée pour cause de voies ferrées défectueuses et de matériel roulant obsolète.

C'est pourquoi le conseil de la communauté d'agglomération :

- réaffirme l'importance d'une liaison ferroviaire de qualité entre Amiens et Paris qu'il s'agisse de grille horaire, de temps de parcours, de confort, de qualité des correspondances et de ponctualité,
- apporte son soutien à tous les voyageurs, qui subissent une dégradation insupportable du service,
- demande à la SNCF de tout mettre en œuvre pour améliorer nettement la qualité du service et d'ouvrir un dialogue constructif avec toutes les parties concernées en s'engageant dans une démarche de respect de ses clients, en initiant un dialogue sur les nouveaux horaires discuté avec la Région des Hauts-de-France, en respectant les horaires, en garantissant une information de qualité auprès des voyageurs mis en retard et enfin en assurant une bonne qualité de correspondance.

Voilà, Monsieur le Président, le vœu que je vous propose de soumettre.

M. GEST : Merci mon cher collègue.

C'est un vœu qui a été présenté au conseil municipal d'Amiens la semaine dernière, qui a été voté à l'unanimité, que nous avons tenu à mettre à l'ordre du jour de la séance de ce soir parce que la problématique de la ligne Amiens/Paris est prégnante depuis bien longtemps et malheureusement ça ne s'arrange pas vraiment.

Y a-t-il des prises de parole, des observations sur ce vœu dans la salle ? Non. Donc, je vais le mettre aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GEST : La question orale pour finir. Je passe maintenant la parole à Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Merci.

Monsieur le Président, depuis quelques années, le sport amiénois évolue dans certains domaines au plus haut niveau et nous en sommes très fiers. C'est le cas notamment du hockey, de la natation et du football. Et dans d'autres domaines, nombreux sont ceux qui aspirent à accéder à ce haut niveau.

Tous les jeunes qui s'engagent avec cette ambition, je pense en particulier aux jeunes inscrits dans les pôles espoir, doivent bénéficier d'un accompagnement et d'un encadrement à la hauteur de leurs aspirations.

Dans ce contexte, il nous semble que nous devons tout faire pour éviter la disparition de structures sportives qui ont fait leurs preuves. C'est le cas de l'OSAM, l'Office des Sports d'Amiens Métropole.

Nous avons appris que vous aviez l'intention de faire disparaître l'OSAM et de confier ses missions à la Maison des Associations d'Amiens Métropole (la MAAM).

Depuis des décennies l'OSAM joue un rôle actif dans le milieu du sport, en accompagnant les clubs dans leurs démarches administratives et en développant, en partenariat, des événements sportifs et des actions du type : sport et handicap et sport au féminin. Comment allez-vous faire pour que ces missions se poursuivent ?

Par ailleurs, l'OSAM assure le suivi médical des sportifs. Or, il semblerait que l'antenne médicale du sport de haut niveau soit délocalisée au CREPS de Wattignies situé dans le département du Nord.

Et c'est là un mauvais coup porté à notre territoire qui perd encore une de ses compétences et qui pénalise notre population.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous apporter des précisions sur la situation et l'avenir de l'OSAM et de ses agents ?

Nous avons découvert, ce matin dans la presse, vos propos sur ce sujet. Pouvez-vous les compléter ?

Merci.

M. GEST : Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Vous allez voir d'ailleurs dans la réponse que Guillaume DUFLOT va vous donner.

M. DUFLOT : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ma chère collègue, nous réfléchissons effectivement actuellement à un rapprochement entre l'Office des Sports et la Maison des Associations.

Ces deux structures sont d'ailleurs déjà associées à ces travaux et elles prennent part, sans aucune difficulté – je tiens à le dire parce que je préside effectivement avec Nathalie LAVALLARD, qui est adjointe au maire en charge des associations de la ville d'Amiens –, à ces travaux.

Je ne parlerai pas, contrairement à vous, Madame LION-LEC, de disparition mais plutôt d'un renouveau, d'une nouvelle ambition pour le monde associatif, pour le monde sportif amiénois et métropolitain.

Et vous en conviendrez, comme on vient de le dire pendant à peu près un quart d'heure : depuis 2014, nous portons une politique sportive ambitieuse et le nombre de délibérations que l'on vient aujourd'hui de voter en sont l'illustration et montrent bien l'attention que l'on porte effectivement à ce monde sportif et aux associations qui en sont la quintessence.

Une nouvelle ambition, une nouvelle envie, ça se partage, et bien sûr cette démarche que l'on porte auprès de l'Office des Sports et de la Maison des Associations s'inscrit dans le cadre de notre projet sportif que nous avons élaboré avec les acteurs locaux et notamment l'axe 2 intitulé « Soutenir et accompagner au quotidien les clubs sportifs ».

À ce titre, nous avons déjà pris un certain nombre de mesures destinées à faciliter, clarifier, simplifier et au final améliorer les relations des clubs avec les acteurs publics, qu'il s'agisse de la définition des critères objectifs pour l'attribution des subventions de fonctionnement, de la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des équipements sportifs pour rationaliser les moyens ou encore la

mise en place en adéquation d'un calendrier du versement des subventions avec les calendriers sportifs.

Désormais, dès cette année, pour les clubs sportifs amateurs comme pour les clubs de haut niveau, les subventions seront votées donc juste après le budget du prochain exercice et vont ainsi pouvoir bénéficier de leurs subventions très rapidement, au tout début de l'année 2019.

Donc, un rapprochement de l'OSAM et de la MAAM au sein d'une même structure afin de créer un guichet unique pour toutes les associations nous semblerait constituer un outil pertinent et efficace pour nos clubs sportifs.

Je tiens d'ailleurs à préciser que ces deux structures travaillent déjà ensemble. Le président de l'OSAM, par exemple, est aujourd'hui vice-président de la MAAM. Jusqu'à il y a quelques semaines, le trésorier de la MAAM était également le trésorier de l'OSAM. Ils travaillent également ensemble sur de nombreux projets en direction du monde associatif, comme par exemple l'organisation d'Agora. C'était le 8 septembre dernier.

En matière sportive, les connexions sont encore plus fortes. Par exemple, lundi prochain, à quelques mètres de cette assemblée, un café thématique organisé par la MAAM avec l'OSAM portera sur le sport sur ordonnance.

Donc ça veut dire finalement que les passerelles entre l'OSAM et la MAAM sont déjà nombreuses. Comme vous pouvez le constater ma chère collègue, ces deux associations travaillent déjà depuis très longtemps ensemble pour les associations sportives, mais pas que.

Donc une structure unique renforcée permettra à chacun et surtout aux associations dans leur ensemble et aux bénévoles qui portent ces associations d'apporter une réponse encore plus efficiente à l'ensemble des attentes quotidiennes des associations qui sont souvent démunies lorsqu'il s'agit, par exemple, de construire un budget ou tout simplement lorsqu'il s'agit d'organiser une assemblée générale.

Je peux également vous rassurer, ma chère collègue, sur la question du personnel que vous évoquez, puisque l'actuel chargé de mission de l'OSAM serait toujours en charge du volet sportif bien évidemment au sein de la nouvelle structure MAAM. De même d'ailleurs que l'ancienne secrétaire qui serait elle aussi conservée.

Avec l'ensemble des acteurs, nous allons poursuivre la réflexion puisque nous sommes au tout début de la réflexion. D'ailleurs, je suis quand même assez surpris finalement de cette question qui arrive 5 jours après la première réunion. Je tiens à le signaler. Nous allons poursuivre la réflexion dans les semaines à venir et avons prévu une prochaine réunion, après celle entre la MAAM et l'OSAM, courant octobre.

Quelle que soit l'issue de ces travaux, soyez assurée de ma vigilance sur ce dossier important pour le quotidien de nos clubs, notamment de nos clubs sportifs.

Ensuite, sur la question de l'accompagnement médical de nos sportifs, je suis heureux d'apprendre un certain nombre de choses concernant effectivement ce que vous me dites, sur la disparition de l'antenne médicale du sport de haut niveau. Mais sachez qu'à ce jour strictement rien n'est acté à ce niveau.

Merci.

M. GEST : Oui.

M. ABET : C'est faux. C'est totalement faux ! Je suis bien placé pour parler de l'OSAM...

M. GEST : Attendez ! Attendez ! Je vous arrête parce que les questions orales, d'après le règlement intérieur, c'est sans débat, c'est-à-dire qu'il y a la question et la réponse.

M. ABET : C'est bien dommage parce que je suis médecin à l'OSAM depuis 8 ans.

M. GEST : Oui.

M. ABET : Je n'ai jamais entendu parler de quoi que ce soit avant d'arriver ici et je peux vous dire que tout ce que vous avez dit, c'est faux. C'est tout. Alors, on n'a pas le droit de discuter mais c'est faux.

M. GEST : Tout ce que l'on a dit, c'est-à-dire y compris le travail qui est fait en ce moment entre les deux associations ?

M. ABET : C'est faux, je vais vous dire... Ça, ce n'est peut-être pas faux, mais...

M. GEST : Ah bon !

M. ABET : Mais vous faites disparaître les médecins. On était quatre médecins. On a arrêté au 30 juin. Il n'y a plus personne qui s'occupe des sportifs de haut de niveau.

Et je vais vous dire une chose toute simple, Monsieur DUFLOT qui connaissez parfaitement le sport amiénois : pouvez-vous nous dire le nombre de sportifs de haut niveau ? Combien y a-t-il d'équipes de sportifs de haut niveau sur Amiens ? Sur la Picardie ? Enfin je parle de pôles espoir et de pôles France. Donnez-moi le nombre.

M. GEST : Écoutez, donnez-le tout de suite parce que je vous dis que déjà normalement on ne doit pas engager de débat là-dessus.

M. ABET : Donnez-moi le nombre, Monsieur DUFLOT.

M. GEST : Non, mais donnez la réponse.

M. ABET : Combien y a-t-il de pôles espoir et de pôles France dans la Picardie qui ont besoin de l'OSAM ?

M. GEST : Oui, alors ?

M. ABET : C'est clair.

M. GEST : Non, pas de l'OSAM ; d'un service médical. Ce n'est pas pareil.

M. ABET : Combien ?

M. GEST : Dites-le !

M. ABET : Je vais vous dire : il y en a 16.

M. GEST : D'accord.

M. ABET : Combien y en-a-t-il en Hauts-de-France, enfin dans le Nord-Pas-de-Calais ? Il y en a 9.
Conclusion : on va à Wattignies.

M. GEST : Alors...

M. ABET : 16 contre 9, on va à Wattignies.

M. GEST : Ça, c'est...

M. ABET : Vous ne vous êtes jamais battus pour ça. Jamais !

M. GEST : Alors là, vous voyez, j'ai déjà accepté de discuter là-dessus et vous me reprochez de ne m'être jamais battu alors que j'ai écrit personnellement au président du conseil régional, Brigitte FOURÉ également, à ce sujet, il y a déjà plusieurs mois. Je n'ai plus la date en tête, mais...

Et donc on est parfaitement au courant de cela qui est, j'allais dire, la conséquence de la nouvelle région d'une certaine façon. Ce n'est pas pour autant que l'on ne partage pas ce point de vue-là, mais ça n'a rien à voir avec la structure elle-même de l'OSAM parce que l'OSAM avait servi à un moment donné, j'allais dire, d'accueil pour un service qui lui-même était géré par le CREPS qui n'a pas duré longtemps à Amiens. Et donc, il fallait trouver une structure d'accueil et c'est l'OSAM qui a servi de structure d'accueil. Mais ça n'a rien à voir avec la décision ou non que nous prenons de faire discuter l'OSAM avec la MAAM. Cela n'a aucun rapport. Ce sont effectivement des crédits du conseil régional qui sont attribués pour effectuer le suivi médical des sportifs de haut niveau et c'est uniquement ça. Donc, ça n'a pas de rapport avec la fusion possible des deux associations.

M. ABET : Alors qui va faire le suivi médical des sportifs de haut niveau ?

M. GEST : Ça, je vous dis : on a écrit là-dessus.

M. ABET : D'accord. Et pourtant ils sont tous rentrés là. Ils doivent faire leur bilan cardiaque et tout ça. Ils n'ont rien fait.

M. GEST : Monsieur le Maire, je suis obligé de vous couper parce que là on est complètement sortis de l'ordre du jour et du règlement intérieur. Mais je crois que ce n'est pas la peine de s'énerver là-dessus parce que nous avons le même point de vue en plus dessus.

Et je vous répète : ça n'a strictement aucun rapport avec la démarche engagée de fusion entre la MAAM et l'OSAM. La MAAM s'occupant des associations, elle peut aussi traiter des dossiers sportifs et c'est donc ce que nous voyons actuellement se décider.

Je referme cette parenthèse.

Et avant de nous quitter, je voulais simplement vous dire que ce soir Madame Stéphanie ROUX, qui est aux côtés de Carole CABURET, effectuait son dernier conseil d'Amiens Métropole puisqu'elle va occuper d'autres fonctions et donc je tenais en votre nom à tous à la remercier du travail qu'elle a effectué ici aux côtés de Carole CABURET et lui souhaiter bien sûr pleine réussite dans ses nouvelles fonctions !

Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 H 47.

Le président de séance,




Alain GEST